



**RAPPORT DE L'ATELIER DE REFELXION DES PRODUCTEURS
AGRICOLLES POUR LA CONTRIBUTION AU DOCUMENT DE CADRE
STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA
PAUVRETE (CSCR)**

Date : 1^{er} et 2 décembre 2006

Lieu : Mémorial Modbo Kéïta

Décembre 2006

SOMMAIRE

	Pages
Sigles et Abréviations	3
I. INTRODUCTION	4
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	4
III. DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
3.1. Cérémonie d'ouverture	4
3.2. Communications	5
3.2.1. Processus d'élaboration du CSCR	5
3.2.2. Présentation sur la participation du CNCS à l'élaboration du CSCR	7
3.2.3. Analyse comparative CSLP-2/LOA : quel rôle des acteurs de la	7
3.2.2. GENRE et lutte contre la pauvreté	9
3.2.3. Contribution du CNCS à l'élaboration du CSCR	10
IV. RESULTATS DE L'ATELIER	12
V. RECOMMANDATIONS	13
Liste des annexes	15
Annexe 1 : Liste des participants	16
Annexe 2 : Communications	19
ETUDE COMPAREE ENTRE LA LOA ET LE CSCR	20
Analyse genre et lutte contre la pauvreté	44
Résultats du groupe de travail 1	53
Résultats du groupe de travail 2	54
Annexe 4 : Programme de l'Atelier	55

Sigles et Abréviations

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
SNV: Organisation Néerlandaise de Développement
APCAM: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
CNOP: Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali
TEC : Tarif Extérieur Commun
APE : Accords de Partenariat Economique
OP : Organisations Paysannes
OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
CNSC : Conseil National de la Société Civile du Mali
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
FODESA : Fonds de Développement en zone Sahélienne
OSC : Organisation de la Société Civile
LOA : Loi d'Orientation Agricole
VIH/SIDA : Virus Immuno Humain du Syndrome Immuno Déficience Acquis
PDSEC : Programme de développement Social Economique et Culturel
PRODESS : Programme de Développement Social et Sanitaire
PRODEC : Programme Décennal pour l'Education et la Culture
OGM : Organisme Génétiquement Modifié

I. INTRODUCTION

Les 1^{er} et 2 décembre 2006, s'est tenu dans la salle du mémorial Modibo Kéïta, un atelier de réflexion des producteurs Agricoles sur leur contribution au document de Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR)

Cet atelier organisé, par la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP) en collaboration avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a vu la participation des représentants des Chambres d'Agriculture, des Organisations Professionnelles Agricoles, de la Cellule CSLP, de la SNV et des partenaires technique et financier du programme à savoir le FIDA et le FODESA. Voir liste des participants à l'annexe du rapport

L'objectif global de cette réflexion est de contribuer à améliorer la participation des Organisations Professionnelles Paysannes à la validation nationale du CSLP deuxième génération.

Les travaux de l'atelier étaient présidés par le Président de la CNOP.

Cet atelier a été réalisé avec un appui financier du FODESA (Koulikoro et Ségou).

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique s'est organisée autour des axes suivants :

- Les communications en plénière sur les thématiques majeures (Moments clés du CSCR ; Etude comparative LOA-CSCR ; CSCR-Genre-Equité ; participation du CNSC au processus CSCR ; CSCR défis et Enjeux)
- Les travaux de groupes sur les propositions paysannes
- La restitution des résultats des travaux de groupe
- Les débats en plénière

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER

3.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions :

- le mot de bienvenue du Président de la CNOP,
- l'allocution du Représentant du Président de l'APCAM ,
- le Discours d'ouverture de Madame le Commissaire à la Sécurité Alimentaire Mme Lansry Nana Yaya Haïdara.

Le Président de la CNOP a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il s'est félicité de l'organisation de cet atelier en étroite collaboration avec l'Assemblée Permanent des Chambres d'Agriculture du Mali. Cela dénote si besoin en était de la cohésion d'actions entre toutes les composantes du monde rural notamment pour la défense de leurs intérêts communs. Il a adressé ses remerciements au FIDA et au

FODESA pour leur appui tout en espérant que ce partenariat fécond se poursuive dans le cadre du diagnostic et de l'accompagnement des organisations paysannes dans l'influence des politiques Agricoles aux niveaux national et régional

Le Représentant du Président de l'APCAM a remercié Mme le Commissaire à la Sécurité Alimentaire et la CNOP pour l'initiative commune d'organiser cet atelier qui se justifie à plus d'un titre eu égard à la nécessité de prendre en compte les besoins de 80% de la frange de la population (paysans) qui contribuent environ à hauteur de 50% dans le PIB du pays

Dans son discours d'ouverture, Mme le Commissaire à la Sécurité Alimentaire s'est réjouie de l'initiative prise par les Organisations Professionnelles Agricoles d'attirer l'attention des décideurs sur la nécessité d'inclure les préoccupations des producteurs dans le CSLP deuxième génération. L'économie du pays ayant une vocation agro-sylvo-pastorale, l'investissement dans ce domaine permet d'assurer la croissance économique par extension contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et d'assurer la Sécurité Alimentaire. C'est dire que la non prise en compte de ces préoccupations dans le CSCRP passe pour une insuffisance à laquelle il convient de remédier

Elle a enfin souhaité plein succès aux travaux tout en espérant que des propositions pertinentes seront faites en terme de contribution au document final du CSCRP.

3.2. Communications

Après la cérémonie d'ouverture, il a été procédé à la présentation du contexte et des objectifs de l'atelier. Ensuite à la présentation et à l'adoption du programme de l'atelier avec la prise en compte de la prière du vendredi dans le premier jour du programme.

3.2.1. *Processus d'élaboration du CSCRP*

La communication sur le contenu du document CSCRP a été faite Mr Sékouba Diarra Coordinateur de la Cellule CSLP.

De cette communication il faut retenir les points suivants :

Le document- CSCRP est actuellement au niveau de la Primature pour amendements avant son adoption par le Gouvernement et sa transmission à l'Assemblée Nationale appropriation

Le Coordinateur a d'abord donné l'assurance aux participants que compte tenu du caractère itératif du processus, il demeure encore possible d'intégrer les contributions qui seront faites par les producteurs Agricoles.

Faisant l'historique du processus, il a regretté que la première génération CSLP n'ait pas intégré la problématique de la Sécurité Alimentaire, le VIH/SIDA,

l'Energie, la problématique de l'aménagement et le Genre. Il en est de même que pour les questions de paix et de sécurité.

Le Coordinateur a fait ressortir la non atteinte de la croissance de 6% souhaitée si bien que les résultats de réduction de la pauvreté ont été en deçà du seuil escompté soit 59% au lieu de 45% et cela pour diverses raisons (les aléas climatiques, la chute des cours du coton, la crise ivoirienne, la flambée des prix des hydrocarbures)

Par contre, le CSCR 2007-2011 est structuré autour des axes d'orientations majeurs qui suivent :

- ❖ Croissance annuelle de 7%
- ❖ Création de richesse
- ❖ Mise en œuvre d'une stratégie de redistribution des fruits de la croissance
- ❖ Participation effective de la société civile à toutes les étapes
- ❖ Développement des infrastructures et des secteurs productifs
- ❖ Renforcement des secteurs sociaux (Education, Santé etc.)
- ❖ Transports
- ❖ Energie
- ❖ Télécommunications et NTIC
- ❖ Consolidation des réformes structurelles à travers le Programme de Développement Institutionnel

Les Domaines d'intervention prioritaires du CSCR sont :

1. Sécurité alimentaire et développement rural (maîtrise de l'eau, accès aux intrants agricoles, commercialisation, encouragement des producteurs, foncier)
2. Accompagnement des petites et moyennes entreprises
3. Création d'emplois durables pour les jeunes
4. Gestion durable des ressources naturelles
5. Reformes administratives/institutionnelles
6. Lutte contre le VIH/SIDA
7. Assainissement de l'environnement des affaires
8. Renforcement des capacités de la société civile
9. Assainissement de l'environnement des affaires
10. Lutte contre la corruption
11. Développement du secteur énergétique
12. Renforcement du secteur social
13. Intégration du Mali au système commercial multilatéral (APE par exemple)
14. Développement du système financier

Conformément aux 14 domaines ci-dessus évoqués, le CSCR repose sur une stratégie de croissance accélérée mettant en avant le principe de redistribution de la croissance nationale. Pour ce faire un accent particulier sera mis sur les actions/domaines qui suivent :

- ✓ Développement du monde rural à travers les secteurs productifs
- ✓ Pêche et élevage
- ✓ Tourisme et Artisanat
- ✓ Agroforesterie

- ✓ Aménagements hydro agricoles
- ✓ Maîtrise des aléas climatiques
- ✓ La transformation du coton
- ✓ Le genre
- ✓ Paix et sécurité

Les échanges ont été approfondis à travers les questions et contributions des participants. Les préoccupations des producteurs ont porté sur leur non implication dans le processus notamment en terme de représentativité ; la garantie d'un pris numérateur pour les produits Agricoles afin de créer une richesse nationale susceptible d'atteindre la croissance escomptée; une redistribution équitable des fruits de la croissance entre centres urbains et milieu rural. Les participants ont également évoqué les contraintes liées à la continentalité du pays ; le déséquilibre économique entre les régions, les conséquences d'une faible croissance sur les objectifs de départ.

3.2.2. *Présentation sur la participation du CNSC à l'élaboration du CSCR*

Cette présentation a été faite par Mr Souleymane Bocoum membre du Conseil National de la Société Civile qui a constaté une faible implication des acteurs de la Société Civile au CSLP-1, en particulier la non participation des ruraux et de leurs Organisations

Il a fait une brève description de la stratégie mise en place par le CNSC pour l'identification des besoins pertinents susceptibles de contribuer à l'enrichissement du CSCR. Pour ce faire le CNSC a constitué des groupes de réflexion thématiques et a organisé des échanges et rencontres dans toutes les régions du Mali et dans les six communes du district de Bamako.

Les défis identifiés par les acteurs de la société civile portent sur :

- o Accès aux secteurs sociaux de base : Education
- o Développement des secteurs productifs avec un accent particulier sur l'exploitation familiale en termes de revenus
- o Décentralisation et Gouvernance

Le Conseil National de la Société Civile, à l'issue des différentes concertations a élaboré un document de plaidoyer qui a été transmis au Gouvernement.

Les participants ont regretté la non responsabilisation des Organisations Professionnelles dans la conduite des débats sur les questions Agricoles et la faible participation de leurs représentants au sein du CNSC.

3.2.3. *Analyse comparative CSLP-2/LOA : quel rôle des acteurs de la profession Agricole dans la stratégie de réduction de la pauvreté*

Monsieur Dionkounda Traoré, Conseiller OP de la SNV auprès de la CNOP a présenté cette communication sur l'analyse croisée entre le document CSCR et la LOA

Mr Traoré dans son analyse a mis l'accent sur les points suivants :

- a) L'intervention repose sur une analyse croisée entre la LOA et le CSCR. Il s'agissait plus précisément de mettre en exergue les points communs et les différences entre les deux politiques. De l'analyse, il ressort que certaines dispositions de la LOA concernant l'organisation des filières, l'investissement dans le secteur Agricole productif, l'accès aux services sociaux de base, aux facteurs de production, la production d'énergie renouvelable sont diffusées dans les programmes nationaux à l'instar du PRODEC, PRODEC, PNIR, PASAOP, PCDA.
- b) Ce cadre a mis l'accent sur les infrastructures de façon générale (école, centres de santé, routes) sans la moindre référence aux infrastructures rurales susceptibles d'augmenter la productivité agricole, donc la création de richesse.
- c) Il en est de même pour les rôles des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre de la LOA
- d) Par ailleurs, l'étude CNOP a mis l'accent sur la confusion dans le CSCR concernant l'Agriculture en général et ses sous-secteurs (agriculture, élevage, pêche foresterie).
- e) De même l'ambition affichée par le Gouvernement à travers la LOA est de faire de l'Agriculture le moteur de l'économie nationale en assurant la Souveraineté Alimentaire avec comme ligne directrice de la Sécurité Alimentaire. Cependant, le CSCR met plus l'accent sur les secteurs coton en cloisonnant les sous-secteurs de l'Agriculture avec « A » majuscule à savoir :
 - agriculture
 - élevage
 - pêche
 - coton
 - développement rural
 - sécurité alimentaire
- f) Les sous-secteurs sus évoqués ont été budgétisés séparément contrairement à l'esprit de la LOA où l'Agriculture demeure un Tout.
- g) Le niveau de croissance optimum pour réduire la pauvreté de façon efficace et efficiente est d'au moins 7% selon les experts. Par contre, le CSCR se fixe comme objectif stratégique une croissance de 5,9% pour le secteur primaire à l'horizon 2011 contrairement aux autres secteurs secondaires et tertiaires qui sont respectivement de 7% et 7,5%.
- h) L'étude a identifié des pistes de solutions suivantes :

Liens entre la LOA et le CSCR en termes d'instruments budgétaires

Allouer un budget conséquent aux sous- secteurs Agricoles : Etablir clairement la différence entre budget de fonctionnement (administratif) et budget d'Investissement, dans la définition du budget global alloué à l'Agriculture

Renforcer les capacités des Interprofessions/des Filières Agricoles et des opérateurs péri-Agricoles pour améliorer la compétitivité de la production nationale et l'accès aux marchés national et régional : importation d'intrants Agricoles, transformation, commercialisation (dont l'exportation), afin de sécuriser durablement les revenus des exploitations familiales

Faciliter l'accès des exploitations Agricoles, notamment les jeunes, les femmes, à la traction animale et motorisée, la promotion ou la création d'unités artisanales et industrielles de fabrication nationale

Développer les infrastructures en tenant compte des INFRASTRUCTURES AGRICOLES

La présentation des résultats de l'étude a suscité des questions de compréhension et des contributions des participants. Ainsi pour les producteurs, cette deuxième génération du CSCRP devrait permettre au Gouvernement d'enclencher la mise en œuvre effective de la LOA notamment en terme de stratégies et mécanismes de production, de transformation, de commercialisation/accès aux marchés ; toutes choses susceptibles d'améliorer les revenus des producteurs Agricoles.

3.2.4. *GENRE et lutte contre la pauvreté*

Cette présentation a été faite par Mme Touré Halima Maïga sur le GENRE en tant qu'approche avant de procéder à l'analyse des concepts et enjeux autour de la prise en charge de la dimension GENRE dans les politiques de développement à travers le CSCRP.

L'étude a fait l'historique de la place et le rôle de la femme dans le développement Agricole du Mali et la problématique de l'approche GENRE à travers différents programmes de plaidoyer sur le concept.

Les femmes constituent une composante importante des ressources humaines, plus de la moitié de la population rurale active.

La présentation a fait ressortir les contraintes des femmes rurales en terme d'accès aux facteurs de productions en particulier le foncier et aux ressources. Cette situation laisse entendre une féminisation de la pauvreté dans notre pays avec un accent particulier porté sur les professionnelles de l'Agriculture. Dans ce contexte, l'on est facilement tenté de se poser la question de savoir si cette situation de pauvreté endémique de la femme rurale peut être considérée comme fatale et irréversible.

Les débats ont été riches et passionnants. Tous les participants reconnaissent la place à réserver aux femmes dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural car elles constituent la couche la plus vulnérable. A titre d'illustration, l'augmentation des revenus des femmes permet à la famille d'accéder facilement aux soins de santé et à l'éducation.

3.2.5. Contribution du CNCS à l'élaboration du CSCR

La présentation de Souleymane SANA sur l'expérience du Conseil National en terme de contribution au CSCR a porté sur les points suivants :

1. Le contenu du CSCR : le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté est le Cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali. Il décrit les politiques et programmes que le pays entend mettre en oeuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, au cours de la période 2007-2011. Le processus CSLP est itératif; des améliorations seront apportées au document au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes.
2. Le processus d'élaboration : le CSCR a été élaboré avec la participation de la société civile, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali et d'autres catégories d'acteurs. Cela apparaît à travers la composition des différentes instances des mécanismes institutionnels dont le Comité d'Orientat
3. La notion de participation : cette notion recouvre plusieurs niveaux d'appréciation à savoir :

FAIRE PARTIE DE POUR:

- Faire partie
 - ETRE INFORME
 - ETRE ECOUTE
 - Donner son avis)
 - DECIDER (le POUVOIR par la force de propositions).
4. Les défis à relever par la Société Civile sont entre autres :
 - Gouvernance comptable interne (crédibilité, rendre compte, transparence)
 - Cohésion organisationnelle
 - Compétences sur les thématiques du CSLP et l'analyse des politiques
 - Alliances et des complicités d'actions avec autres acteurs
 - Compétences en lobby et plaidoyer pour influencer les décisions et défendre les intérêts des membres
 - Maîtrise du processus
 - La cohésion organisationnelle
 - Compétences pour l'élaboration des plans opérationnels de développement (Plans sectoriels, PDSEC, Plans régionaux)
 - Compétences en lobby et plaidoyer pour influencer les décisions et défendre les intérêts des membres lors de la tenue des concertations
 - Disposer d'outils systématiques de collecte des données au niveau local, régional et national.
 - Disposer des informations sur les investissements planifiés (ouvrages et budgets).

- Contrôle citoyen pour renforcer la gouvernance (Obligation de rendre compte à tous les niveaux).
- Jouer le rôle de veille sur les questions majeures (OGM, APE, TEC, etc.)

5. Les acquis des OSC :

- Reconnaissance par les instances politiques notamment par la Cellule CSLP.
- Prises en compte des préoccupations définies par la Société Civile: Sécurité alimentaire comme premier des axes prioritaires, LOA, Éducation, Renforcement des capacités des OSC, Paix et sécurité.....)

IV. RESULTATS DE L'ATELIER

Au terme des communications et des discussions en plénière, les participants en travaux de groupes ont réfléchi sur les propositions concrètes et pertinentes, les aspects genre et les mécanismes de concertation et de suivi du processus par les composantes du monde rural.

De ces réflexions la synthèse des propositions d'amélioration des producteurs Agricoles au document « CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE » sont les suivantes :

Au titre des propositions d'amélioration du contenu du CSCR

1. Mettre en place des mécanismes qui permettent la sécurisation des revenus des producteurs en vue d'assurer un revenu décent aux exploitations paysannes sur la base de prix rémunérateur ;
2. Assurer le financement de l'agriculture notamment par la création du Fonds National de Développement Agricole (chapitre 7 de la LOA) ;
3. Diligenter la mise en place d'un Fonds National de prévention des risques et calamités Agricoles (chapitre 2, art 58 LOA) ;
4. Créer et promouvoir la mise en place d'interprofessions autour des filières Agricoles ;
5. Mettre en place un dispositif de protection des marchés locaux contre le dumping et les déséquilibres du commerce international ;
6. Appuyer les professionnels à adapter leurs produits aux normes requises;
7. Adapter la question de développement rural abordée dans le CSCR dans la logique de la LOA qui dit : Agriculture avec « A » majuscule désigne les sous-secteurs de l'Agriculture (agriculture, pêche, élevage, foresterie) ;
8. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des filières porteuses : acquisition d'intrants, production/productivité, transformation, commercialisation en se référant à la LOA
9. Assurer une accessibilité physique et financière par l'investissement direct sur les exploitations agricoles familiales (matériels agricoles, intrants, commercialisation.....) en vue de soutenir leur modernisation ;
10. Lutter contre la dégradation poussée de l'environnement liée à la baisse des revenus des exploitations agricoles ;
11. Assurer une sécurisation des exploitations familiales et faciliter l'accès des groupes vulnérables (femmes, jeunes) à la terre ;

Au titre des aspects - Genre et Pauvreté

1. Prendre en compte les intérêts spécifiques des femmes, des jeunes et des couches vulnérables tels que formulés dans la LOA ;
2. Favoriser la promotion économique des femmes et jeunes au sein des exploitations familiales par l'accès aux facteurs de production (terre, crédit adapté.....)
3. Favoriser la participation des femmes et jeunes aux prises de décision dans la gestion des exploitations agricoles familiales;
4. Améliorer l'accès des femmes et des jeunes à l'information et à la formation ;
5. Accélérer le transfert des compétences et ressources en vue de favoriser l'accès des groupes vulnérables à un conseil Agricole de qualité et de proximité ;
6. Respecter l'équité dans l'allocation des ressources pour le renforcement des capacités sur la base des programmes et des budgets.

Au titre des mécanismes de concertation et de suivi de la mise en œuvre du CSCR

1. Prendre des mesures d'accompagnement pour améliorer la participation et la contribution des Organisations Professionnelles Agricoles à l'élaboration, la mise en œuvre et le Suivi/Evaluation des activités relevant de l'Agriculture dans le CSCR à travers son dispositif de suivi ;
2. Prévoir une représentation de la profession agricole à tous les niveaux : en particulier ajouter la CNOP au Comité d'orientation national, au comité régional et au comité local ;
3. Prendre en compte les préoccupations paysannes par rapport aux secteurs clés, notamment : santé, éducation infrastructures, énergie, recherche/développement ;
4. Renforcer les moyens d'actions en vue d'un contrôle citoyen des Organisations Paysannes pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du CSCR.

V. RECOMMANDATIONS

Au terme des échanges, l'atelier a fait les recommandations suivantes :

1. Prendre en compte les jeunes et les couches vulnérables par rapport à la dimension genre dans le document CSCR ;
2. Analyser les relations de complémentarité et de concurrence en matière d'aménagement de l'espace entre les systèmes de production y compris la coopération entre collectivités territoriales;
3. Etre exhaustif en citant les structures et les programmes;
4. Mettre en place un dispositif conjoint CNOP/APCAM pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSCR ;

5. Assurer une large diffusion du document CSCRП auprès des Organisations Paysannes afin qu'elles puissent s'approprier le contenu et les enjeux du document ;
6. Identifier des personnes ressources compétentes en vue de la mise en place d'un comité de veille pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du CSCRП.
7. Elaborer un document de contribution en fonction des conclusions de cet atelier.

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des participants

N°	Prénoms & Nom	Organisation	Contact
1	Siriman KEITA	APCAM	671 23 14/ 221 87 25
2	Salif SISSOKO	CNOP	228 68 00/ 621 79 88
3	Ibrahim COULIBALY	CNOP	676 11 26
4	Souleymane KEITA	PFP	639 06 12
5	Sékouba DIARRA	CSLP	674 34 62
6	Mady SISSOKO	FEBEVIM	602 99 38
7	Assoumane KONE	CRA/Sikasso	
8	Souleymane CAMARA	FOPB	603 95 07
9	Keffa DIARRA	Collège des Syndicats	603 58 18
10	Mamadou TRAORE	FODESA	
11	Cheick HAIDARA	APROFA	678 51 20
12	Souleymane BOCOUM	CSLP	602 90 78
13	Oumar TOUKARA	CSLP	
14	Alou SANOGO	CRA/Sikasso	
15	Chaka SANOGO	FODESA	
16	Yacouba DOUBIA	PFP	697 32 34
17	Adama MAGASSOUBA	CSLP	
18	Ismaël COULIBALY	UNCPM	
29	Dr Moussa COULIBALY	FEBEVIM	673 05 28
20	Nouradine Z TOURE	FNJR	649 07 02
21	Boubacar TRAORE	CNOP	641 09 67
22	Youssouf TRAORE	CNOP	695 91 31
23	Ousmane OUATTARA	CNOP	684 53 21
24	Koni TRAORE	CNOP	668 31 58
25	Djènèba TEMBELY	CNOP	612 44 44
26	Yacouba D BERTHE	CNOP	643 30 70
27	Ouento KEMENANI	CNOP	659 94 50
28	Mamadou DIARRA	APRAM	630 11 57
29	Mamadou COULIBALY	CNOP	603 01 57
30	Mariam Ibrahim TOURE	FENAFER/ GOUNDAM	920 44 92
31	Paola COLLA	Terra Nuova	675 14 46
32	Mamadou CISSE	UNCPM	632 86 37
33	Dioncouda TRAORE	SNV	679 07 00
34	Fatimetou Zouboye	FODESA	
35	Aboubacrine Amirou TRAORE	CRA /Tombouctou	
36	Mariam W SARID	PFP	671 36 66
37	Ossade Fatimata TRAORE	FODESA	
38	Tahirou COULIBALY	FODESA	
39	Sekou SOUMANO	CSLP	
40	Mamadou Baba KONE	CRA/SEGOU	
41	Halimata TOURE	CSLP	

42	Mme Dembelé Oulematou	Consultante GENRE	671 73 46/220 12 71
43	Oumar TOURE	CNU Bamako	611 08 77
44	Siaka TRAORE	CRU Bamako	
45	Aly MAIGA	Collège Syndicats	
46	Souleymane DIARRA	AOPP	
47	Modibo KEITA	Ass.Planteurs Périurbain Bamako	532 10 18
48	Bréhima SANGARE	CSA	229 15 36 638 71 14
49	Garba DEMBELE	FORAM	
50	Sidy TOUNKARA	SYPAMO	
51	Demba GUINDO	ASCOMA	
52	Moussa DOLO	MOLIBEMO/Bandiagara	

**ANALYSE DE L'AVANT PROJET DU CSLP 2 :
ESQUISSE DE PROPOSITIONS PAYSANNES**

Youssouf TRAORÉ

Consultant/Développement organisationnel et institutionnel

Pour une agriculture cohérente centrée sur l'exploitation familiale paysanne

I. ETUDE COMPAREE ENTRE LA LOA ET LE CSCR- A TRAVERS L'ESPRIT

Politique- Fin : La Politique- fin désigne les variables suivantes :

Vision, Mission et Objectifs, en fonction des caractéristiques du Milieu.

Dans le cadre du **CSCR**, la Vision et les Objectifs retenus sont ceux qui suivent :

1.1. VISION STRATEGIQUE A LONG TERME

A l'instar du CSLP I, le CSLP II (CSCR) repose sur la Vision contenue dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 qui porte sur le devenir du pays à l'horizon 2025.

L'un des aspects importants qui sous- tend la Vision du CSCR est :

«Une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ».

Une telle vision, volontariste par essence, invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les provoquer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

Dans le cadre de la LOA, l'Agriculture se dessine à l'avenir comme le moteur de l'Economie malienne en termes de Vision.

Ces deux Visions sont clairement complémentaires car orientées essentiellement vers l'amélioration des conditions de vie des franges les plus défavorisées.

1.2. OBJECTIFS GLOBAUX ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE

L'objectif général est de « Promouvoir une croissance ré distributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public ».

Dans le cadre du CSLP II, le niveau des recettes totales (hors dons) s'élèverait à 884 milliards de FCFA en 2011 contre 540 milliards en 2007. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 10,3%. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient au rythme annuel moyen de 7,1% pour atteindre 1.217 milliards de FCFA en 2011. Ces prévisions incluent les programmes de financement et les évaluations des besoins intérieurs et extérieurs de financements pour la période.

Les Objectifs globaux de la LOA sont principalement orientés vers la Souveraineté/Sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté rurale, l'Aménagement Agricole.

L'atteinte des objectifs visés à travers le CSCR peut effectivement contribuer à celle des objectifs de la LOA si la croissance accompagne le processus de développement macroéconomique.

Les objectifs spécifiques de la LOA par contre portent sur l'augmentation et la Production et de la productivité Agricoles, l'amélioration des revenus des producteurs, la protection sociale des exploitants et du Personnel Agricoles, la protection des exploitations Agricoles Contre les risques.

1.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour atteindre les objectifs spécifiques de la LOA, le CSLP II (CSCR) propose trois orientations stratégiques destinées à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central visant à réduire durablement la pauvreté à travers :

- Le développement des infrastructures et du secteur productif, à l'image des filières Agricoles.
- La poursuite et la consolidation des réformes structurelles.
- Le renforcement du secteur social.

La vision qui domine dans la LOA est : **un Mali dont l'Agriculture est le moteur de l'Economie**. Pour ce faire, les objectifs pertinents sont ci- dessous indiqués.

Par rapport aux Objectifs, la LOA doit contribuer à la promotion des conditions de vie et de travail des femmes et des jeunes en milieu rural, l'atteinte de la souveraineté/Sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté rurale, la modernisation de l'Agriculture, etc.

Spécifiquement, la LOA compte :

- créer des emplois
- améliorer les revenus des producteurs Agricoles
- préserver les ressources naturelles
- assurer la protection sociale des exploitants et du personnel Agricole
- structurer la profession Agricole
- faciliter l'exportation des produits Agricoles

C'est dire qu'en termes de Vision et d'Objectifs, il n'existe nullement de cloison infranchissable entre le CSCR et la LOA, dans les grandes lignes et surtout, en termes de complémentarité.

▪ Politique- Moyens :

La Politique- Moyens sous entend un centre de décision, un Budget conforme aux ambitions, des Facteurs incitatifs pour les acteurs impliqués.

Sur ce plan, il convient de citer le dispositif institutionnel mis en place pour le CSCR et celui qui est prévu pour la LOA.

1.4. Dispositif institutionnel pour le suivi évaluation du CSCR

Les mécanismes institutionnels du CSLP comprennent :

- un Comité d'Orientation : le Premier ministre, les membres du Gouvernement, le Président du Haut Conseil des collectivités, le Président du Conseil National du Patronat du Mali, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, le Président de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, le Président du Conseil National de la Société Civile, la Fédération des Collectifs d'ONG, les Secrétaires Généraux des syndicats Nationaux des Travailleurs du Mali et le Président de l'Association des Municipalités du Mali.

Le Comité d'Orientation est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du CSLP.

- une Commission Mixte Mali- Partenaires au développement : Organe de concertation entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF dans le cadre du processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
- un Comité National de Pilotage : Il est organisé en groupes de travail autour des axes d'orientation stratégiques comme le Cadrage Macroéconomique et Financier, la Consolidation des Réformes Structurelles, les Infrastructures, le Développement du Secteur Productif et le Renforcement du Secteur Social.
- un Secrétariat Technique assurant la Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le secrétariat technique des mécanismes institutionnels du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Il prépare les documents à soumettre au Comité de Pilotage, au Comité Technique National, à la Commission Mixte Mali - Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientat[i]on, organise et anime les séminaires/ateliers nationaux et régionaux.
- la conduite et la coordination du processus CSLP sont assurées par le Ministère chargé de l'Economie.

1.5. Dispositif institutionnel pour le suivi évaluation de la LOA

Dans le cadre de la LOA, les organes prévus sont :

- le Conseil supérieur de l'Agriculture, rattaché à la Présidence
- le Comité exécutif domicilié à la Primature
- le secrétariat permanent assuré par le ministère de l'Agriculture

NB : La participation des Organisations Paysannes est prévue à ces différents niveaux, ce qui pourrait être incitatif pour ces acteurs à l'image du comité d'orientation du CSLP/ CSCR[P].

Le décalage majeur entre les deux Politiques (LOA et CSCR[P]), se situe au niveau du budget et cet aspect fera l'objet d'une analyse spéciale, dans le présent document.

Aspects de la LOA pris en compte dans le CSCR[P]

Parmi les principales activités retenues pour la période 2007 - 20011, celles qui entretiennent des corrélations avec la LOA sont entre autres :

Axe 1 :

- ouverture et gestion de comptes nationaux selon les normes internationales,
- élaboration de nomenclatures,
- réalisation de plusieurs enquêtes et recensements d'envergure nationale
- enquête sur la Démocratie et bonne gouvernance (2007),
- infrastructure de base/point d'eau),
- mise en œuvre des opérations statistiques sectorielles (enquêtes de base : Production de fruits et légumes, Pêche, Investissement privé, Transport, Communication, Industrie, Commerce, Tourisme/artisanat, Points d'eau)
- mise en place de systèmes d'informations dans les divers CPS.

Axe 2 :

- analyses et recherches à partir des données d'enquêtes et de recensements
- recherche sur la modélisation de l'économie nationale,
- études économiques et financières de filières (riz, bétail, viande, pêche, avicole, karité),

- établissement et mise en œuvre d'un plan de communication avec la presse publique et privée,

Axe 3 :

- recrutement de statisticiens à la Fonction Publique

- organisation de séminaires de formation des utilisateurs à la démarche et au langage de la statistique,

- construction et équipement d'un siège pour l'Institut National et les équipements des CPS

1.7 Valeur : CSCR- LOA

Dans l'analyse des Politiques de Développement, la Valeur renvoie aux convictions sur lesquelles se fonde une Politique et il en existe plusieurs.

- Valeurs terminales :

Les valeurs terminales nous renvoient aux convictions relatives aux Objectifs globaux comme spécifiques, à connotation :

- Economique/Développement national, Développement Agricole, croissance, Education, Santé, Emploi,
- Sociale/Intégration sociale, sécurité des personnes et des biens, réduction du chômage,
- Individuelle/épanouissement personnel, développement des potentialités,
- Politiques/Renforcement du processus de démocratisation, Droits de l'Homme,
- Morale/Vérité, Justice, Respect de la vie
- Etc.

Sur ce plan, la participation du Conseil National de la Société civile et celle des Organisations Paysannes, respectivement à l'élaboration du CSCR et de la LOA, l'Esprit de la LOA... édifie à suffisance sur le degré de satisfaction des OP, des Valeurs terminales.

- Valeurs Instrumentales :** Convictions relatives à une manière d'Etre, d'Agir (Respect de l'autre, sens civique, sens de la responsabilité, amour du travail, travail d'Equipe)

Autant la société civile siège dans les instances de pilotage du CSCR, autant ce devra être le cas pour les Organisations Paysannes en ce qui concerne la LOA afin de renforcer les convictions, la foi des paysannes et paysans, dans la vision qui consiste à faire de l'Agriculture le moteur de l'Economie Nationale.

II. LOA- CSCR : PROMOTION DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Le CSLP- deuxième génération (CSCR) intègre la concrétisation d'un Etat de droit pour la promotion d'une gouvernance démocratique.

En outre, le CSLP II compte œuvrer pour la construction d'une administration publique républicaine et crédible. Les capacités des organisations de la société civile devront être ainsi renforcées pour permettre à ces acteurs majeurs de la vie publique de jouer le rôle-clé dans le débat sur la définition et la conduite des politiques publiques.

Le renforcement des capacités de la société civile

Le CSCR repose clairement sur la complémentarité entre administration générale et structures associatives, pour le renforcement de la démocratie et de la décentralisation, donc, l'implication effective de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.

Ainsi, la société civile passe pour un partenaire crédible de l'Etat et constituer un réel contre pouvoir susceptible d'influencer les décisions de façon constructive aux niveaux national et local. Effectivement, la démarche engagée dans le cadre du CSCRP a, en un premier temps, été favorable à l'implication de la société civile au processus de définition des axes et priorités de la stratégie.

Dans le but de faciliter la participation de la société civile à l'élaboration du CSCRP, le Gouvernement a mené des réflexions portant sur :

- le renforcement des compétences techniques à travers les capacités de gestion
- une plus grande organisation des acteurs/institutions de la société civile afin de renforcer leur représentativité
- des échanges d'informations et d'expériences entre organisations- membres (de la société civile)
- la mise en place de cadres de concertation au niveau national et le renforcement des cadres sectoriels aux niveaux, local et régional.

Le CSCRP compte œuvrer pour la construction d'une administration publique républicaine et crédible aux yeux de tous les acteurs de l'espace public.

Ainsi, les capacités des organisations de société civile devront être renforcées pour leur permettre, en tant qu'acteurs de la vie publique, de jouer un rôle majeur dans le débat sur la définition et la conduite des politiques publiques.

Les OSC (Organisations de la Société Civile) sont ainsi appelées à jouer un rôle de premier plan dans le processus de construction d'une gouvernance démocratique au Mali.

Par ailleurs, au niveau du Titre II, les chapitres II (Des Organisations Professionnelles Agricoles), III (Des Chambres d'Agriculture et des Autres Organismes personnalisés représentatifs de la professions Agricole), IV (Du Rôle de l'Etat) et V (Des Collectivités Territoriales), montrent à suffisance la nécessité que les acteurs impliqués et/ou concernés par le Développement national, travaillent en symbiose.

Toutefois, la concrétisation de cette bonne volonté ne pourrait provenir que des actes concrets allant au-delà des déclarations d'intention. Pour ce faire, chaque niveau doit jouer pleinement son rôle afin de créer les conditions favorables à la pleine participation de la société civile aux niveaux national et local, pour le renforcement de la Gouvernance démocratique et des libertés publiques. Ceci est d'autant nécessaire que la société civile a pris une part active à l'élaboration et à l'adoption de LOA, encore mieux, la LOA subordonne toutes les actions majeures à la participation de la Profession Agricole.

C'est dire que la Présidence, la Primature, le Ministère de l'Agriculture, chargés respectivement de mettre en place le Conseil Supérieur de l'Agriculture, le Comité exécutif et d'assurer le secrétariat permanent, devront accorder une importance de taille à la participation des acteurs de la société civile dans lesdites instances grâce à une représentativité légitime qui ne se limitera nullement aux Chambres Consulaires.

En ce qui concerne la LOA le chapitre II est entièrement consacré à la participation de la société civile à toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, encore faudrait-il que les bonnes intentions soient accompagnées d'actes concrets.

III. LOA ET CSCRP : POINTS COMMUNS DANS L'APPROCHE DE LA PAUVRETE

Les études antérieures menées sur la pauvreté au Mali, en situe les causes à des niveaux différents :

- Pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse se traduisant principalement par le difficile accès à l'éducation, à la santé, au logement et surtout, à la nourriture
- Pauvreté de revenus se traduisant par l'accès difficile à la consommation en général et à l'alimentation en particulier
- Pauvreté de ressources se traduisant par le manque de potentialité et de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi)

Il ressort clairement de l'analyse des causes de la pauvreté que le milieu rural est essentiellement pauvre car passant pour la synthèse des trois causes de la pauvreté, sus évoquées.

Selon une étude menée par la CNOP, cette situation s'explique principalement par la formule même de la Production Agricole au Mali (agriculture, élevage, pêche, Fruits et Légumes, etc.) :

$$PA = PN + SM + SP$$

PA = Production Agricole

PN = Production Nécessaire (destinée à renouveler le cycle de la production : semences, nourriture et prise en charge des bras valides, achat de biens de consommation pour la famille, etc.)

SM = Surplus Mobilisable (Epargne)

SP = Impôts et taxes, redevances

En milieu rural malien, SM est en général égal à zéro dans huit familles sur dix tandis que SP augmente constamment. Le résultat est que SP empiète sérieusement sur PN, l'Etat ne jouant pas son rôle régalien de régulation des prix et des taxes, de protection du producteur, si bien que le paysan malien est toujours dans la précarité. Les mauvaises pluviométries et les calamités naturelles entament la PN, l'acquittement de SP étant obligatoire pour le paysan.

Ainsi, en milieu rural malien, la production nécessaire (PN) est largement inférieure aux besoins vitaux d'où les nombreuses interventions du pouvoir central à travers la distribution de vivres qui ne consistent qu'à maintenir le Paysan dans la pauvreté et l'extrême dépendance.

Il n'est donc pas étonnant que l'incidence de la pauvreté, en milieu Rural, ait été estimée à 73% en 2006 contre 20% en milieu urbain.

Un autre paradoxe est que l'Economie malienne a une vocation agrosylvopastorale tandis que le budget national, selon certaines estimations, est destiné à environ 75%, aux centres urbains, si bien que la pauvreté baisse plus vite en milieu urbain que dans les Centres ruraux. Cela témoigne logiquement d'une très mauvaise répartition des fruits de la croissance.

Paradoxalement, le taux de croissance du secteur primaire, celui qui est prioritairement destiné au monde rural, moins nanti en appui budgétaire, a été de

4,7 % en moyenne entre 2002 et 2005 contre 5,3% pour le secteur secondaire et 4,8% pour le tertiaire.

L'ENP (Etude Nationale Prospective) Mali 2025 révèle en outre qu'à l'horizon 2025, les maliens aspirent à un développement devant prendre appui, essentiellement sur le secteur primaire. Il s'agit notamment de l'Agriculture, du Développement des industries agroalimentaires, donc, de la transformation des produits agricoles. L'objectif visé est en fait un développement plus équilibré du territoire, ce qui est en fait, l'un des axes majeurs de la LOA.

Il est donc nécessaire que ces préoccupations et aspirations soient prises en charge dans la préparation et la mise en œuvre de la version finale de la deuxième génération du CSLP, sous l'appellation de Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et en tenant compte des points focaux de la Loi d'Orientation Agricole ci-dessus indiqués.

Les cadrages macroéconomique et budgétaire des forces et faiblesses du premier CSLP et partant des capacités productives réelles de l'économie nationale et des risques potentiels internes et externes, sont plus ou moins connus. Ils attestent qu'avec la structure actuelle de l'économie malienne, un taux moyen de croissance de 6,5%, en cinq ans, contribuerait à faire baisser le taux de pauvreté monétaire de 6 points de pourcentage à l'horizon 2011, soit une baisse annuelle de 1,2%.

C'est dire que statistiquement, le taux de pauvreté en milieu rural paysan sera encore de 67% en 2011 d'où la nécessité d'intégrer les préoccupations essentielles des paysans qui sont incluses dans la LOA, dans le CSLP- deuxième génération (CSCR).

IV. LOA ET CSCR : POINTS COMMUNS ET DIFFERENCES PAR RAPPORT AU CONTENU

A. Le développement des infrastructures agricoles productives de base et les secteurs productifs

Dans la première version du CSLP, les faits ayant œuvré dans le sens du Développement des secteurs productifs, sont :

- o Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares
- o Mise en œuvre du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP)
- o Mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)
- o Création et installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER).

Le financement des infrastructures comme prévu dans la Loi d'Orientation Agricole doit être assuré par l'Etat, les Collectivités Territoriales et la profession Agricole.

En effet, la Politique de Développement des infrastructures à vocation Agricole vise à faciliter, sécuriser et valoriser, les productions Agricoles. Les OP veulent absolument participer à la définition de la Politique de Développement de telles infrastructures tout comme la constitution d'un répertoire régional informatisé du potentiel des ressources aménageables et des infrastructures aménageables et des infrastructures existantes.

Le constat à ce niveau, est que la contribution des acteurs de la profession Agricole ne pourrait être plausible que dans des proportions limitées relativement à la réalisation d'infrastructures Agricoles Productives eu égard à la taille des investissements qui sont nécessaires.

Malgré ces acquis, la mauvaise gouvernance, le clientélisme... n'ont pas facilité l'accès des pauvres aux facteurs de production. Ce qui justifie la création du commissariat à la sécurité alimentaire en novembre 2002.

En effet, après avoir connu une année difficile en 2004 en raison de la sécheresse et de l'invasion acridienne, la production céréalière a baissé à 2.845 milliers de tonnes pour remonter en 2005 à 3.399 milliers de tonnes et atteindre son niveau record de 2003 (3.402 milliers de tonnes).

Après une forte croissance entre 2002 et 2003 (+75%), les superficies aménagées en maîtrise totale sont restées relativement stables aux environs de 5.000 ha par an.

Il n'est donc pas étonnant que l'aménagement figure en bonne place dans la LOA, les huit articles du Chapitre II, en l'occurrence.

En se référant au CSCR, les infrastructures ciblées sont :

- Transport
- Communication
- Electrification
- Industrialisation

Dans la LOA par contre, les articles 136, 137, 138 et 139 parlent plutôt des infrastructures Agricoles qui doivent être définies en collaboration avec les CT et la Profession Agricole. Pour ce faire, des dispositions législatives (décrets) devront être prises relativement aux droits et obligations de maîtrise d'ouvrages et de maîtrise d'œuvre.

B. les liens entre la LOA et le CSCR en termes d'instruments budgétaires

Il est admis par tous les acteurs au développement que le CSCR est le cadre unique de référence des politiques et des stratégies de développement à moyen terme ainsi que le principal instrument de négociation avec les partenaires techniques et financiers. Il est cependant apparu, à la lumière des différentes analyses que certaines Politiques nationales à contenu vital comme la LOA, se perdent dans les préoccupations nationales classiques (Education, Santé, Accès à l'Eau potable, etc.).

Cependant, l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 a bien prouvé que seuls des investissements soutenus dans le domaine de l'Agriculture, la création de nombreux emplois, y compris Agricoles, permettront un recul significatif de la pauvreté.

C. LOA- CSCR : Résultats principaux de cadrage

En termes d'indicateurs de performance macroéconomiques, le CSCR (CSLP- deuxième génération) prévoit une croissance soutenue du secteur primaire, de 5 à 5,9% entre 2006 et 2011, contre 5,3 à 7% et 4,8 à 7,5%, respectivement pour les secteurs secondaire et tertiaire, sur la même période.

C'est dire déjà que la croissance prévue pour les secteurs secondaire et tertiaire, est supérieure à celle du secteur primaire bien que l'Economie malienne ait une vocation agrosylvopastorale et malgré la mise en garde faite par l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025.

Le cadrage macroéconomique, relativement à la répartition sectorielle des dépenses, réserve à la promotion de l'Agriculture le montant le plus élevé (118,283 milliards de F CFA) après l'Education de base (119,322 milliards), soit respectivement 12,6% et 12,8%, en 2006. Par contre, le budget alloué à l'Agriculture sera le plus élevé de tous les secteurs nationaux entre 2007 et 2011, variant entre 131,192 milliards (13,4%) en 2007 et 170,297 milliards (13,7%).

Toutefois, une analyse comparative entre le CSCR et la Loi d'Orientation Agricole (LOA) invite à s'appesantir sur certaines observations pertinentes. Le fait d'allouer le budget le plus important à l'Agriculture ne semble pas être une fin en soit s'il ne s'agit pas de budget d'Investissement afin de lever tout équivoque et surtout, pour que le budget contribue directement à l'amélioration des conditions de vie et de travail des Paysans et des Paysannes. Cela permettrait d'éviter le cas de l'Education avec le PRODEC dont les fonds sont prioritairement destinés à l'entretien du personnel administratif et au paiement des bourses. Il devient alors impérieux d'intégrer dans le CSCR et conformément aux

dispositions de la LOA, un principe selon lequel, le budget alloué à l'Agriculture sera destiné exclusivement à la prise en charge des actions suivantes :

Les OP veulent que les fonds alloués à l'Agriculture soient clairement qualifiés de budget d'investissement dans les infrastructures Agricoles, de prise en charge des risques et calamités, de mise à disposition de crédits Agricoles et péri- Agricoles... autrement dit, ce type de budget diffère par essence du budget de fonctionnement de l'administration des activités Agricoles.

Le budget d'investissement (productif) passe alors, comme le stipule la LOA, par la mise en place d'un Fonds National de Développement Agricole et de prise en charge des activités péri- Agricoles.

Par ailleurs, les Organisations Paysannes définies dans l'article 27 de la LOA, veulent absolument bénéficier des mesures d'exonération fiscales pour les intrants produits localement.

D. Recherche, Conseil, Formation Agricoles pour la modernisation des exploitations familiales et le transfert de technologies

Il s'agit à ce niveau, de faciliter l'accès des exploitations familiales aux résultats de la Recherche et à de nouveaux savoirs- faire destinés à améliorer les techniques culturelles utilisées par les exploitations familiales. La préservation de l'Environnement, l'intensification et la diversification des productions Agricoles, la production de semences végétales de pré base et de base, de semences animales, sont également des paramètres militant en faveur de la modernisation de l'Agriculture.

La Recherche Agricole doit participer au Développement et à la compétitivité des secteurs Agricoles et de la transformation des produits Agricoles. Il en est de même pour les institutions Agricoles de formation.

E. Aspects Genre- Equité et Développement des Filières de productions rurales

L'Etat doit faciliter l'accès des exploitations Agricoles, notamment les jeunes, les femmes, à la traction animale et motorisée, la promotion ou la création d'unités artisanales et industrielles de fabrication nationale.

Le Genre et l'Equité qui sont exprimés de façon diffuse dans le CSCRП sont plus explicites dans la LOA qui réserve par exemple une proportion de chaque aménagement aux femmes, aux jeunes, aux couches les plus vulnérables (voir articles 134 et 135).

En termes d'équité (Art. 132), la LOA réserve une place de choix aux zones arides avec des conditions spéciales s'expliquant par leurs situations défavorisées.

L'axe d'intervention prioritaire retenu en matière d'emploi, dans le CSCRП et qui cadre avec la LOA, est l'adéquation entre formation et exigences du marché de l'emploi, la mise en place d'un cadre favorable à la création d'emploi et enfin la sécurisation des emplois.

La création d'emplois favorisera (i) la promotion de l'emploi local à travers la décentralisation, (ii) la mise en œuvre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre à travers les grands projets et (iii) le développement des PME/PMI. Un accent particulier sera mis à la formation professionnelle et technique. Le Projet Emploi Jeunes (PEJ) qui est en place doit renforcer l'apprentissage et les stages de qualification, le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et l'accès des jeunes promoteurs d'entreprises au crédit.

Le Renforcement des capacités des Interprofessions/des Filières Agricoles et des opérateurs péri- Agricoles est également souhaité pour améliorer la compétitivité de la production nationale et l'accès aux marchés national et régional. Pour ce faire, le développement de l'interprofession doit absolument s'inscrire dans une logique- filière afin de créer des conditions favorables à la production (y compris l'importation d'intrants

Agricoles), la transformation, la commercialisation (dont l'exportation), pour sécuriser les revenus des exploitations familiales.

Le développement des Filières est effectivement prévu dans le CSCRP à savoir : agricole, élevage, pêche, fruits et légumes, agroforesterie, coton, minière, commerce, tourisme, artisanat, culture.

Dans la LOA par contre, les articles allant de 173 à 179 et traitant de la thématique, édifient sur d'autres filières qualifiées de stratégiques à savoir : riz, bétail, viande, volaille, produits de la pêche, oléagineux, céréales sèches.

Il serait alors souhaitable de ne pas être restrictif dans la citation des filières telles que fournies dans le CSCRP en se référant au contenu des articles de la LOA sus évoqué

Par rapport aux aspects Genre et Equité, la LOA précise clairement que l'Etat doit privilégier l'installation de femmes, de jeunes (15- 40 ans) et des groupes vulnérables comme exploitants Agricoles, en favorisant leur accès aux facteurs de production et par des mécanismes d'Appuis techniques ou financiers particuliers, autant de choses à prendre absolument en compte dans le CSCRP.

L'article 45 précise notamment que l'Etat doit faire de l'insertion des jeunes dans toutes les activités liées aux métiers Agricoles, une priorité et il en est de même pour les Collectivités Territoriales.

Conformément à l'esprit de la LOA, les OP veulent obtenir l'octroi de l'importation, de la distribution et de la vente d'intrants en gros, aux seuls professionnels de la filière, dans les conditions édictées par la LOA.

En outre, les OP doivent obligatoirement participer à tout processus concourant à l'élaboration de la Politique semencière et des ressources génétiques.

F. Autres Interventions Attendues de l'Etat sur les plans technique et financier

Dans un futur proche, les OP souhaitent l'accompagnement de l'Etat dans la production d'intrants Agricoles, y compris les semences sélectionnées et l'aliment pour le bétail et la volaille, par des mesures volontaires et incitatives.

Les actions susmentionnées sont d'autant nécessaires qu'au regard de la LOA et relativement à l'accès au marché, l'Etat doit :

- Renforcer les capacités techniques d'organisation et de négociation des producteurs, commerçants locaux et exportateurs
- Développer l'information sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix, au niveau national, sous régional et international
- Réduire les entraves tarifaires et non tarifaires
- Instituer un salon international des bourses de produits Agricoles primaires et un salon international Agricole
- Doter les marchés maliens de produits et d'intrants Agricoles, d'Equipements en technologies d'information et de communication, pour faciliter l'accès des acteurs à l'information sur les marchés
- Prendre des mesures appropriées pour protéger les marchés nationaux de produits Agricoles
- Adopter des textes réglementant le fonctionnement des marchés
- Installer les jeunes exploitants agricoles en vue de résorber le chômage (des jeunes) et de nouvelles façons de faire : Savoir, Savoir être et Savoir faire.

Sur le plan- prise en charge des actions, la mise en place d'une politique de financement de l'Agriculture au bénéfice des exploitations familiales doit consister à faciliter l'accès aux crédits en milieu rural et péri- Agricole.

Par rapport au financement de l'Agriculture, la participation des Collectivités Territoriales, du secteur privé Agricole, du secteur financier et des exploitants Agricoles, est un principe clairement admis dans la LOA (Art. 118) alors que la part de ces acteurs ne ressort nulle part dans le CSCR.

Le financement du crédit Agricole par le système bancaire, les systèmes financiers décentralisés, prévu dans la LOA mériteraient d'être adopté comme principe dans le CSCR (Art. 123) et il en est de même pour l'octroi de subventions (Art. 127)

Cependant, beaucoup d'axes figurant dans la Loi d'Orientation Agricole, sont pris en compte dans le CSCR, mais avec très peu de précision, ce qui semble étonnant à partir du moment où la LOA a été votée et promulguée alors que le processus de **finalisation du CSCR est en cours**.

Il s'agit notamment de la préservation et de la gestion durable des ressources naturelles. Cette thématique, abordée par la LOA dans les articles allant de 158 à 160, mettent en exergue l'élaboration d'une politique nationale de :

- Développement Agricole
- Protection de l'Environnement
- Gestion des ressources Forestières, Fauniques
- intervention dans les Zones humides

Il demeure important que le budget prévu pour l'Agriculture entre 2007 et 2012 soit clairement réparti dans le CSCR entre les différentes dispositions de la LOA et ce, en termes d'investissements.

Par ailleurs, la LOA invite le gouvernement à définir et à mettre en œuvre une politique semencière bio sécuritaire à la hauteur des besoins nationaux, à élaborer le catalogue national des semences, à promouvoir l'élevage pastoral en aménageant les parcours naturels, réaliser des points d'eau, des périmètres pastoraux et des infrastructures d'élevage.

L'orientation vers la compétitivité et la rentabilité, est également du ressort de l'Etat tout comme l'importation, le stockage et la conservation des semences animales en partenariat avec les professionnels du secteur, en attendant qu'ils ne soient en mesure de le faire directement.

La promotion des productions halieutiques et aquacoles (Art. 152 à 157 de la LOA) devra faire l'objet de politiques de développement des productions halieutiques et aquacoles tandis que les ressources forestières, fauniques et halieutiques devront être transférées aux CT.

La disponibilité et la maîtrise d'eau qui sont évoquées de façon superficielle dans le CSCR, sont considérées dans la LOA comme étant les piliers de la politique nationale de gestion durable et intégrée des ressources en Eau (articles 84- 90) dans le respect de l'Environnement. L'Etat veille en outre à la cohérence des réalisations dans les domaines de l'irrigation, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, de la foresterie, des routes, des pistes rurales.

G. Développement de la production d'Energie dans les Filières

Le CSCR prévoit effectivement le développement de l'énergie dans les filières de productions Agricoles tout comme la LOA dans ses articles (allant de 91 à 97), mais à condition que ce soit dans le respect de l'Environnement.

Autrement dit, il s'agit de prévoir entre autres l'introduction de nouvelles variétés plus performantes et l'intensification de cultures à fort potentiel énergétique. Un autre aspect que le CSCRP ne prend pas en compte, est la vulgarisation des concepts de maîtrise de l'énergie, l'étude d'impact environnemental.

Le rôle de l'Etat, des CT, de la profession Agricole, sont occultés dans le CSCRP contrairement à l'article 95 de la LOA qui met clairement l'accent sur l'énergie d'origine Agricole.

H Le renforcement des secteurs sociaux

Par rapport aux secteurs sociaux, les domaines cités dans le CSCRP, sont notamment la création et la promotion d'emplois durables :

- développement de l'accès aux services sociaux de base
- lutte contre le VIH/SIDA

La LOA par contre, étend la liste à tout ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments d'origine végétale et animale, dans les articles 61, 62 et 63.

De même par emplois durables, la LOA fait allusion aussi bien aux exploitations Agricoles qu'aux jeunes ruraux.

La lutte contre le VIH/SIDA, les pires formes de travail des enfants, la promotion du genre à travers une plus grande responsabilisation des femmes dans la gestion publique et la promotion de la solidarité vis-à-vis des couches défavorisées, sont les conditions d'un développement harmonieux et durable.

A ce niveau, il est important que les décideurs distinguent clairement le travail des enfants du processus de Socialisation auquel l'Enfant est soumis en milieu Rural Agricole.

I. LOA- CSCRP : Autres axes d'intervention prioritaires

La sécurité alimentaire et le développement rural

Il importe de rappeler que le principe de sécurité alimentaire est clairement admis dans la LOA afin que le Mali puisse mettre en œuvre une politique Agricole et alimentaire autonome garantissant une Agriculture durable. Les informations relatives au développement d'une Agriculture basée sur les productions locales et la responsabilisation de producteurs disposant de moyens appropriés (terre, eau crédit, marchés), figurent clairement dans la LOA. Il est donc étonnant que de telles dispositions soient tout simplement évoquées dans le CSCRP sans y donner un contenu qui passe forcément par un budget d'investissement en fonction de mécanismes cohérents de financement.

La sécurité alimentaire, l'approvisionnement en denrées alimentaires, la production nationale, les importations commerciales, l'approvisionnement des zones déficitaires, l'accessibilité géographique... sont des aspects pris en compte dans le cadre de la souveraineté alimentaire (voir LOA) dans le but d'arriver à :

- une forte réduction de l'impact des crises alimentaires majeures à travers le renforcement et l'élargissement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- 🌱 la promotion des filières de produits agricoles d'origine végétale, de l'élevage et des filières animales, de la filière de la pêche et de l'aquaculture et des filières sylvicoles ainsi que la promotion de la mécanisation agricole ;

Les mesures ci- dessus évoquées sont prioritairement visées à travers les politiques suivantes :

Le Programme National de Sécurité Alimentaire qui vise à :

- accroître la sécurité alimentaire au niveau des 166 communes les plus vulnérables prioritairement à travers les petits aménagements,
- l'intensification, la diversification des productions,
- l'amélioration de la commercialisation, la transformation de la conservation des productions et leur meilleure utilisation,
- la prévention et la gestion des crises alimentaires

le Programme de Renforcement du Système National de Maîtrise des Risques Alimentaires

Dans la LOA par contre, le chapitre VIII est plus explicite à travers les articles (128- 135) qui précisent :

Les mécanismes d'approvisionnement des exploitants agricoles en intrants sur les plans quantitatifs comme qualitatifs en prélude à la construction d'unités en recourant à des mesures incitatives (semences sélectionnées, aliment pour le bétail et la volaille), ce qui n'est pas dit dans le CSCRP

l'exonération fiscale des Organisations Professionnelles paysannes

l'accès des jeunes et des femmes à la traction animale et à la motorisation

la promotion d'unités artisanales et industrielles de fabrication nationale existantes et l'appui à la création de nouvelles

les mesures fiscales favorables à l'importation de matières premières entrant dans la fabrication d'équipements par les unités de production nationale

Ces mesures qui sont clairement diffuses dans les principes généraux du CSCRP, sont cependant impérieuses pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des Paysannes et Paysans.

L'accès au foncier annoncé de manière laconique dans le CSCRP, nécessite cependant de profondes réformes exprimées dans la LOA (art. 75- 83) à travers :

- Inventaire des us et coutumes en matière foncière
- Politique foncière agricole
- Lutte contre les spéculations foncières
- Régime fiscal applicable à la propriété foncière Agricole et à l'usufruit des terres
- Création de commissions foncières
- Accès équitable aux Ressources foncières Agricoles
- Octroi de préférences aux femmes, aux jeunes, aux couches vulnérables
- Détermination de critères de vulnérabilité

Quant aux marchés, tels que prévus dans la LOA (Art. 180 à 184) contrairement aux dispositions spécifiques du CSCRP, ils nécessitent de la part de l'Etat les mesures suivantes :

- Dynamisation du marché national
- Renforcement des capacités techniques d'organisation et de négociation des producteurs, des commerçants locaux et des exportateurs
- Information sur les opportunités aux niveaux, national, sous régional et international
- Réduction des entraves tarifaires et non tarifaires
- Institution de bourses de produits Agricoles primaire et un salon international Agricole
- Protection des marchés nationaux de produits Agricoles

J. La décentralisation et la déconcentration

Comme indiqué dans le CSCR, avec la décentralisation, l'Etat a décidé de partager ses responsabilités dans les domaines de la conception et la conduite du développement territoriale avec les autorités territoriales.

Il s'agit en fait d'une intervention concertée sur le territoire afin de coproduire le développement, c'est-à-dire de construire avec les collectivités locales et régionales de nouvelles politiques territoriales.

« La déconcentration de la gestion permettra de décongestionner les structures centrales donc, mettra de l'efficacité dans la décision publique en même temps qu'elle donnera aux décideurs élus des collectivités décentralisées des interlocuteurs mandatés dont les responsabilités sont reconnues ».

A ce niveau, la principale inquiétude vient du fait que les indications données dans la LOA par rapport aux rôles des CT et à l'intercommunalité, dans la mise en œuvre de la Politique Agricole aux niveaux Régional- Cercle et Communes, est encore diffus dans l'océan des mesures relatives à la prise en compte du processus de décentralisation dans le CSCR.

Il en est de même pour la déconcentration à partir du moment où les services techniques ne sont physiquement présents (faiblement dans certains cas) qu'au niveau- Cercle et très rarement au niveau Communal alors qu'ils sont appelés, chacun dans son domaine, à accompagner les CT dans la mise en œuvre des politiques nationales cadrant avec la LOA, au niveau local.

K. Développement local et OP : partenariat, mise à disposition de ressources publiques

Comme clairement écrit dans la LOA, l'exploitation Agricole se définit comme « ...une unité de production dans laquelle l'exploitant et ses associés mettent en œuvre un système de production Agricole ».

Il s'agit notamment de l'exploitation Agricole familiale (sur base de parenté ou des us et coutumes) et de l'entreprise Agricole (gérée à titre individuel, en société ou employant exclusivement une main d'œuvre salariée), enregistrées auprès des Chambres d'Agriculture.

En tant qu'acteurs du Développement local, les personnes exerçant des professions Agricoles ou au sein d'exploitations familiales et entreprises Agricoles, doivent bénéficier de protection sociale.

Les Organisations Professionnelles Paysannes continueront à participer :

«... à la mise en œuvre et à l'évaluation des Politiques et programmes publics nationaux d'intervention dans leurs domaines de compétence. A cet effet, elles sont représentées notamment dans les cadres de concertation, les commissions, les groupes de travail, aux niveaux local, régional, national, sous régional, pour faire valoir les intérêts de leurs membres. Elles peuvent exercer les mêmes rôles aux plans sous- régional et international, conformément aux engagements souscrits par le Mali».

Il ressort clairement que les OP sont appelés à jouer, comme elles le font actuellement, un rôle privilégié dans le cadre du Développement, du niveau local/ communal au niveau national voire sous régional et international. A ce titre, leur forte participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de Politiques nationales à l'instar du CSCR, est un acquis irréversible et non négociable. Concrètement, les OP doivent être associées à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Politiques locales, notamment celles portant sur l'opérationnalisation du CSCR. Ceci est d'autant nécessaire que les OP, en se

référant toujours à la LOA (articles allant de 35 à 46), doivent accompagner le dispositif institutionnel d'appui et de contrôle que l'Etat doit mettre en place aux niveaux national, régional, subrégional.

En effet, les services techniques au niveau national doivent coordonner et contrôler les services techniques aux niveaux, régional, Cercle et Commune et ce, en étroite collaboration avec les Collectivités Territoriales et les ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES. C'est dans un tel contexte (ET SEULEMENT) que l'Etat doit définir et mettre en œuvre une Politique de promotion des initiatives économiques locales en milieu rural, notamment l'appui à l'augmentation de la production et de la productivité (secteur primaire), à la création de micro entreprises rurales dans l'agroalimentaire à travers des actions de transformation et de commercialisation (secteur secondaire), l'artisanat et les services (secteur tertiaire).

Ainsi, il devient quasi impossible de vouloir mettre opérationnaliser le CSCRП en occultant ces dispositions de la LOA qui sont loin d'être muettes sur le rôle et la place des OP Agricoles dans l'opérationnalisation du CSCRП.

Par ailleurs, la collaboration entre l'Etat (Administration générale et services techniques), les Collectivités Territoriales et les Organisations Professionnelles Agricoles, est le pilier, aussi bien de la LOA que du CSCRП et toutes actions du CSCRП, déconnectées de cette logique, sera dénuée de la moindre dose de légalité comme de légitimité.

L. Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale, l'appui constant à la réalisation de l'unité africaine

Aussi bien en Afrique que dans sa collaboration avec les autres Etats du monde, le Mali a conclu ou est en passe de le faire, des Accords sur la circulation des Personnes et des Biens, qui mériteraient une analyse exhaustive. Il s'agit notamment du TEC (Tarif Extérieur Commun), des APE (Accords de Partenariat Economiques), etc.

Les accords sus- mentionnés et beaucoup d'autres (signés ou prévus), sont naturellement de nature à faciliter l'introduction de produits Agricoles, sous forme finie ou de matières premières, au Mali. De telles facilités créeront inéluctablement une situation de dumping rendant peu compétitifs les produits Agricoles maliens avec des incidences fâcheuses sur les conditions de vie des Paysannes et Paysan. Ce facteur ne fera qu'accentuer la pauvreté en mettant en causes toute la stratégie voire l'Esprit même du CSCRП. C'est dire qu'une collaboration étroite s'avère impérieuse entre la société civile et les trois pouvoirs (Législatif, Exécutif et judiciaire).

M. Le développement de l'accès aux services sociaux de base

- L'éducation

Dans le domaine spécifique de l'Education, le CSCRП s'appesantit sur le PRODEC d'ici 2015 à travers :

- l'amélioration de la qualité des enseignements
- l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation
- l'adéquation formation et exigence du marché de l'emploi
- la définition et la bonne gestion des actions prioritaires pour chaque composante du PISE II
- le développement d'une éducation de base de qualité

- l'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel
- la formation professionnelle par apprentissage
- la mise en œuvre d'une politique pérenne de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique
- la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée du système éducatif, ce qui facilitera la planification participative et concertée des initiatives dans le secteur.

« Par rapport aux aspects éducatifs, l'axe d'intervention prioritaire est le développement des différents ordres d'enseignement (éducation de base, enseignement secondaire général, technique professionnel, enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique) ainsi que la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée pour une planification transparente et participative du système éducatif ».

Malgré le transfert de l'Education, en fonction des ordres d'enseignement, aux CT, le PISE II soutiendra entre autres :

La construction et l'équipement de salles de classe pour le premier et le second cycle, sous une délégation de maîtrise d'ouvrages aux collectivités territoriales, la réhabilitation d'environ 200 salles par an et l'aménagement de 200 salles pour accueillir les enfants et faire face aux besoins de l'enseignement spécial (EBES), l'équipement de toutes les écoles publiques et communautaires en latrines, l'augmentation du nombre de cantines scolaires sur initiative des Collectivités Territoriales pour améliorer l'accès à l'école notamment pour des filles.

Par contre, le chapitre V de la LOA, à travers les articles allant de 98 à 103, mettent l'Education dans un contexte purement Agricole qui passe par :

- Alphabétisation et Formation Agricole continuant comme des droits pour le Personnel de l'Etat et des Organismes personnalisés, les exploitants Agricoles, les membres et le Personnel des Organisations professionnelles Agricoles,
- Création du Conseil National de l'Enseignement Agricole et de la Formation Professionnelle Agricole, sous la tutelle du ministre de l'Education
- Création de Centres, d'Instituts de formation Agricole, par l'Etat, les Collectivités Territoriales, la profession Agricole, les opérateurs privés
- Participation de la profession Agricole aux organes de Gestion des Centres de formation Agricole, décentralisés

C'est dire que les dispositions de la LOA portant sur l'Education se perdent effectivement dans l'océan des mesures adoptées au niveau national pour le développement de l'Education à travers le PRODEC et le PISE II.

Par ailleurs, eu égard à la précarité des conditions de vie et de travail des Organisations professionnelles paysannes, il serait souhaitable de ramener leur contribution au financement desdits centres de formation Agricole, à sa plus petite expression.

- La santé et le développement social

Dans le domaine spécifique de la santé, les principaux programmes développés dans le CSCRP, sont : le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) et le deuxième Programme quinquennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS II) en cours.

Pour ces deux programmes, les défis majeurs à relever sont :

- o l'amélioration de l'accès géographique aux services essentiels de santé et la disponibilité des ressources humaines qualifiées

- o la disponibilité de médicaments, vaccins et consommables de qualité de façon continue et à des prix bas sur le territoire national
- o l'allègement des coûts en faveur des pauvres pour les soins en particulier la vaccination
- o la consultation prénatale
- o la planification familiale, le prix des services Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME)
- o la réforme des établissements hospitaliers et des autres établissements de recherche
- o le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Santé et de l'ensemble des structures de santé.

« La réalisation des objectifs de ce programme permettra: (i) l'augmentation de l'espérance de vie, (ii) la diminution du taux de mortalité maternelle et infantile et (iii) l'augmentation des consultations prénatales et la réduction de la mortalité et de la morbidité liée aux maladies prioritaires.

Les stratégies qui sont arrêtées pour la mise en œuvre du PDDSS sont: (i) l'accès géographique aux services de santé, (ii) l'amélioration de la disponibilité et la gestion des ressources humaines, (iii) l'amélioration de l'utilisation, la performance et la qualité des services de santé et (iv), la protection des revenus des ménages et la disponibilité des médicaments essentiels».

« La réalisation des objectifs du CSLP II dans ce secteur devrait se traduire par : (i) une solidarité accrue en faveur des couches les plus démunies et défavorisées, (ii) une meilleure couverture de l'ensemble de la population en matière de protection sociale, (iii) un meilleur accès des plus démunis aux services sociaux de base et aux micros finances, (iv) la mobilisation sociale et (v) la promotion de la santé communautaire ».

Il ressort de l'analyse du volet- Santé, tel que prévu dans le CSCRП que les dispositions de la LOA exprimées dans les articles allant de 61 à 63 et portant sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine végétale et animale, sont ostensiblement occultées. Ces dispositions sont cependant obligatoires comme le stipule l'article 63 de la LOA mettant notamment en exergue, le contrôle sanitaire et de la qualité végétale et animale.

N. Autre constat tirés du CSCRП : Stratégie de croissance accélérée

« La stratégie globale d'action et les politiques économiques (macroéconomiques, sectorielles, par filières ou par produit) qui la sous-tendent et qui permettront d'accélérer significativement la croissance économique, se baseront sur l'idée que le secteur privé est le principal moteur de la croissance ».

La stratégie de croissance qui est prévue, s'organise autour des points suivants :

- L'identification des filières et secteurs porteurs ;
- L'analyse des entraves à lever dans cette optique ;
- La proposition d'actions concrètes (plans d'actions) pour l'accélération de la croissance économique au Mali.

Pour ce faire, le CSCRП prévoit effectivement que la croissance du secteur rural sera assurée à travers la valorisation maximale du potentiel agro écologique et des savoir-faire agro-pastoraux du pays ainsi que par la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré notamment à travers la relance et la création des PME-PMI. Une attention particulière sera portée sur le développement des céréales sèches, du riz, du coton, des fruits et légumes et du bétail viande.

Pour ce faire, le gouvernement compte mettre l'accent sur :

- la maîtrise de l'eau et une meilleure gestion des ressources naturelles (notamment des sols)
- la lutte contre la vulnérabilité aux aléas climatiques
- une meilleure disponibilité des services énergétiques pour les services ruraux
- un meilleur accès aux marchés
- la fourniture et l'utilisation de l'information sur les marchés et les progrès technologiques
- la création d'un cadre institutionnel cohérent et incitatif facilitant la professionnalisation des acteurs des secteurs et la coordination des activités dans les filières
- Le secteur- coton à travers le processus de privatisation de la Filière

De même, le CSCRП accorde une place de choix à l'émergence d'entreprises industrielles pour la transformation des produits locaux, provenant notamment du secteur monde rural (fruits et légumes, oléagineux, bétail et viande, cuirs et peaux, fibres textiles/ coton et autres).

Les fruits, légumes et oléagineux, sont considérés dans le CSCRП, comme une filière prometteuse qui a connu depuis plus d'une décennie, un essor considérable. Le Mali produit plusieurs fruits exotiques ou des légumes de contre saison (mangue, haricot vert, pois sucré) pour lesquels il existe une demande importante en Europe.

« Aussi des actions vigoureuses seront menées pour organiser cette filière et assurer l'écoulement de sa production surtout sur le marché extérieur. En effet, la concurrence étant rude pour ces produits, il s'agit donc de veiller à la bonne qualité des fruits et légumes proposés sur ces marchés qui doivent absolument être conformes aux normes phytosanitaires internationales ainsi qu'à leur présentation notamment en matière d'emballage ».

En outre, le Mali regorge, dans le domaine des produits de base, d'autres potentialités comme la gomme arabique, le karité, etc.

Dans le but d'impulser la croissance, le CSCRП vise le développement de zones industrielles viables, la disponibilité de l'eau et l'électricité à de meilleurs coûts, l'accession à des financements plus importants.

Une autre stratégie prévue dans le CSCRП consiste à améliorer la transformation des matières premières qui sont produites dans le pays (viande, lait, peaux et cuirs et fruits et légumes, etc.).

En somme, toutes les idées développées dans le présent chapitre cadre bien avec les axes majeurs de la LOA. La principale préoccupation se situe au niveau de l'allocation de budget d'investissement.

V. ANALYSE DE LA MATRICE D'ACTIONS DU CSLP : 2007- 2009

Dans le but de mieux apprécier la faisabilité des constats faits dans le chapitre précédent et qui proviennent du CSCRП, il serait louable de se référer aux dispositions de la LOA relatives au financement de l'Agriculture (Titre- IV, Chapitre VII- articles allant de 118 à 127) et à la « Matrice d'Actions du CSCRП- 2007- 2009 ».

Conformément à la stratégie de croissance, la LOA précise les conditions de financement de l'Agriculture à travers les articles 118 et 127. Pour ce faire, la LOA prévoit la mise en

place d'un Fonds National de Développement Agricole destiné aux activités Agricoles et péri- Agricoles. Ledit fonds doit servir à prendre en charge les préoccupations suivantes :

- Recherche, Conseil, formation Agricoles
- Renforcement des Capacités des acteurs de la profession Agricole, des interprofessions et des opérateurs péri- Agricoles
- Promotion des filières Agricoles
- Appui à l'installation de jeunes exploitants Agricoles
- Intensification et diversification des productions Agricoles
- Facilitation de l'accès aux crédits Agricoles et péri- Agricoles
- Promotion de la commercialisation, de la transformation et des exportations de produits Agricoles

L'appui à l'installation de femmes, de jeunes et leur accès aux crédits Agricoles (système bancaire, systèmes financiers décentralisés, etc.), l'octroi de subventions, bonification d'intérêts destinés à intensifier et à moderniser l'Agriculture au bénéfice des exploitations Agricoles, la promotion de filières ciblées dans des zones de productions particulières, la création de fonds de garantie... sont autant de mesures spéciales devant être prises par l'Etat qui doit, avec les CT et les organisations paysannes, alimenter ce fonds. Cependant, il demeure souhaitable que la contribution de ces dernières puisse être en nature ou sous forme de prestations diverses.

L'analyse comparée entre les dispositions de la LOA et celles du CSCRP, autorise à faire certaines suggestions et/ou à mettre en exergue des contradictions très étonnantes que renferme la Matrice d'Actions du CSLP (2007- 209).

Le financement des activités prévues sur la période allant de 2007 à 2009, sera assuré par le gouvernement, le Commissariat à la sécurité alimentaire en tant que source de financement se distinguant du gouvernement, le PCDA, le PASAOP II, les PTF, le MIC, etc.

Aucun montant précis n'a été déterminé comme contribution du gouvernement pour le financement de l'Agriculture bien qu'il (Gouvernement) figure dans le document comme source de financement

La répartition des fonds étant effectuée en séparant des activités qui vont plutôt ensemble, il devient très difficile de faire une lecture cohérente du budget. Il en est ainsi de la sécurité alimentaire, de l'Agriculture, du secteur coton, des sous secteurs Elevage et pêche qui sont analysés dans des registres différents avec un budget pour chaque variable. Parallèlement à ce manque de visibilité et de lisibilité, les secteurs en question sont séparés de l'appui au monde rural qui est devenu ainsi un domaine à part avec un budget propre.

De façon plus claire, les domaines sus évoqués qui sont pris en compte dans la « Matrice d'Actions » du CSCRP qui est désigné malencontreusement par CSLP ou encore CSLP II, ont le budget prévisionnel suivant :

- Agriculture : 139 728 500 693
- Elevage et Pêche : 60 000 000
- Appui au monde Rural : 23 336 075 00
- Sécurité Alimentaire : 28 935 000 000 (figurant à l'article 10 parmi les objectifs de la LOA)

Soit, un budget total de 192 059 575 693 F CFA

Il est évident que ces activités se recoupent et qu'elles se retrouvent intégralement dans l'Agriculture avec « A » majuscule comme c'est le cas dans la LOA, voir Titre I, chapitre I,

Article 7 qui dit que Agricole se rapporte aux sous secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie.

Les activités péri Agricoles par contre désignent tout ce qui se rapporte aux actions visant explicitement à faciliter/valoriser une activité Agricole : fourniture d'intrants et de matériels Agricoles, transformation, conservation, stockage et commercialisation des produits Agricoles.

Par ailleurs, les budget alloués à la LOA, au PNIR II, au PCDA, à la restructuration du sous secteur Coton, à l'élevage, à la pêche, étant regroupés dans la matrice du CSCR, il devient difficile voire impossible de dire clairement ce qui est réservé à la mise en œuvre et au suivi évaluation de la LOA. La distinction est également vague entre la part du budget national alloué à la mise en œuvre de la LOA et celle qui incombe au budget spécial d'investissement.

Par ailleurs et comme pour accentuer les contradictions, le document mère du CSCR octroie à l'Agriculture les montants suivants :

2007 : 131 192 000 000

2008 : 132 908 000 000

2009 : 145 563 000 000

Il est clair que ces montants sont très différents des 192 059 575 693 F CFA, ci- dessus évoqués.

Ainsi, il est évident que la non clarification du budget crée la confusion en termes de lisibilité et de visibilité.

VI. LES MECANISMES DE COORDINATION ET DE SUIVI- EVALUATION DU CSCR

Le dispositif institutionnel mis en place pour le suivi évaluation du CSCR implique différentes catégories d'acteurs, mais pas spécifiquement ceux du monde rural et plus précisément, les membres des Fédérations ou en tant qu'émanations de leur Coordination Nationale (CNOP).

Les indicateurs de suivi évaluation

Enfin, le montant prévu uniquement pour la mise en œuvre de la LOA entre 2007 et 2009, pour l'élaboration des décrets et textes d'application, la mise en place des structures et l'évaluation de la mise en œuvre de la LOA, est d'environ 693 000 000 F CFA, soit 231 000 000 F CFA par an.

Il serait souhaitable d'utiliser rationnellement ce montant et surtout, de prévoir des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) pour tous les axes importants de la LOA, comme c'est le cas pour les secteurs suivants qui figurent dans la Matrice d'Actions du CSCR :

- Pauvreté
- Croissance
- Stabilité financière
- Inflation
- Gouvernance
- Education
- Santé

Par ailleurs, il est étonnant que les indicateurs portant sur les changements en milieu Rural se réduisent exclusivement à l'indice de pauvreté. L'Agriculture pouvant être facteur d'amélioration des conditions de vie du Paysan tout comme le commerce, l'émigration ou l'exode rural, le fait d'avoir des enfants- fonctionnaires ou cadres d'ONG, il serait mieux de formuler les indicateurs en se plaçant exclusivement dans le contexte de la LOA à travers les sept titres figurant dans sa version finale.

Une telle approche permettrait de ne pas adopté le CSCRП sans le moindre indicateur pour les superficies aménagées, les superficies reboisées, les infrastructures et beaucoup d'autres préoccupations prises en compte dans la LOA.

VII. PROPOSITIONS PAYSANNES DANS LE CSCRП

- ✚ Présence des OP au sein du dispositif institutionnel pour le suivi évaluation de la LOA (Conseil supérieur de l'Agriculture- rattaché à la Présidence, Comité exécutif domicilié à la Primature, Secrétariat permanent assuré par le ministère de l'Agriculture)
- ✚ Accompagnement effectif des Organisations Professionnelles Paysannes conformément aux articles du chapitre II de la LOA : Participation des Organisations Paysannes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Politiques et Programmes publics nationaux et/ou communaux d'intervention, Renforcement des capacités, éligibilité aux contrats de prestation
- ✚ Développement des Infrastructures de base et des secteurs productifs : Prise en compte des actions liées à l'aménagement productif, conformément aux huit articles du Titre IV, Chapitre II, en l'occurrence
- ✚ Liens entre la LOA et le CSCRП en termes d'instruments budgétaires
- ✚ Eviter que les dispositions majeures de la LOA ne se perdent dans les préoccupations nationales classiques (Education, Santé, Accès à l'Eau potable, etc.)
- ✚ Prendre en compte les conclusions de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 qui ont prouvé que seuls des investissements soutenus dans le domaine de l'Agriculture, la création de nombreux emplois, y compris Agricoles, permettront un recul significatif de la pauvreté, dans la phase opérationnalisation du CSCRП
- ✚ LOA- CSCRП : Résultats principaux de cadrage sur le plan macroéconomique
- ✚ Prévoir des mécanismes contre le déséquilibre programmé dans le CSCRП entre le secteur primaire et les secteurs, secondaire et tertiaire, au détriment du premier (primaire, donc productif)
- ✚ Cette proposition tire son bien fondé des points suivants : en termes d'indicateurs de performance macroéconomiques, le CSCRП (CSLP- deuxième génération) ayant prévu, contre toute attente, une croissance soutenue du secteur primaire de 5 à 5,9% entre 2006 et 2011, contre 5,3 à 7% et 4,8 à 7,5%, respectivement pour les secteurs secondaire et tertiaire, sur la même période.
- ✚ C'est dire déjà que la croissance prévue pour les secteurs, secondaire et tertiaire, est supérieure à celle du secteur primaire bien que l'Economie malienne ait une vocation agrosylvopastorale et malgré la mise en garde faite par l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025.
- ✚ Allouer un budget conséquent aux sous- secteurs Agricoles : Etablir clairement la différence entre budget de fonctionnement (administratif) et budget d'Investissement, dans la définition du budget global alloué à l'Agriculture
- ✚ Concrétiser les exonérations fiscales par rapport aux intrants Agricoles
- ✚ Faciliter la Recherche, le Conseil et la Formation Agricoles, pour la modernisation des exploitations familiales et le transfert de technologies

- ✚ Faciliter l'accès aux résultats de la Recherche et à de nouveaux savoirs- faire destinés à améliorer les techniques culturales utilisées par les exploitations familiales
- ✚ Préserver l'Environnement, l'intensification et la diversification des productions Agricoles, la production de semences végétales de pré base et de base, de semences animales
- ✚ Amener la Recherche Agricole à participer au Développement et à la compétitivité des secteurs Agricoles et à la transformation des produits Agricoles. Il en de même pour les institutions Agricoles de formation
- ✚ Faciliter l'accès des exploitations Agricoles, notamment les jeunes, les femmes, à la traction animale et motorisée, la promotion ou la création d'unités artisanales et industrielles de fabrication nationale
- ✚ Renforcer les capacités des Interprofessions/des Filières Agricoles et des opérateurs péri- Agricoles pour améliorer la compétitivité de la production nationale et l'accès aux marchés national et régional : importation d'intrants Agricoles, transformation, commercialisation (dont l'exportation), afin de sécuriser durablement les revenus des exploitations familiales
- ✚ Accorder des facilités pour l'importation, la distribution et la vente d'intrants en gros, aux seuls professionnels de la filière, dans les conditions édictées par la LOA en vue de renforcer leur compétitivité et leur rentabilité, de Participer à l'élaboration des différentes Politiques Nationales, Régionales, locales
- ✚ Renforcer les capacités techniques d'organisation et de négociation des producteurs, commerçants locaux et exportateurs à travers des actions concrètes :
- ✚ Développer l'information sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix, au niveau national, sous régional et international
- ✚ Réduire les entraves tarifaires et non tarifaires
- ✚ Instituer un salon international des bourses de produits Agricoles primaires et un salon international Agricole
- ✚ Doter les marchés maliens de produits et d'intrants Agricoles, d'Equipements en technologies d'information et de communication pour faciliter l'accès des acteurs à l'information sur les marchés
- ✚ Prendre des mesures appropriées pour protéger les marchés nationaux de produits Agricoles
- ✚ Adopter des textes réglementant le fonctionnement des marchés
- ✚ Accompagner l'installation de jeunes exploitants agricoles en vue de résorber le chômage des jeunes et de nouvelles façons de faire : Savoir, Savoir être et Savoir faire
- ✚ Protéger les marchés nationaux de produits Agricole en adoptant des textes réglementant leur fonctionnement (marchés)
- ✚ Elaborer et mettre en œuvre une Politique appropriée de financement de l'Agriculture au bénéfice des Exploitations Agricoles, y compris les subventions et la prise en charge des risques et des calamités
- ✚ Assurer la - Gestion des ressources Forestières, Fauniques à travers des mesures concrètes :
 - Développement Agricole
 - Protection de l'Environnement
 - Intervention dans les Zones humides

- Développement des infrastructures Agricoles productives

- ✚ Développer les Filières de productions rurales en partant au-delà des produits cités dans le CSCR (agricole, élevage, pêche, fruits et légumes, agroforesterie, coton, minière, commerce, tourisme, artisanat, culture) et en les étendant à d'autres : riz, bétail, viande, volaille, produits de la pêche, oléagineux, céréales sèches
- ✚ Favoriser l'intensification et la diversification de l'Agriculture grâce à la modernisation de l'Agriculture
- ✚ Prévoir dans le CSCR, par rapport aux secteurs sociaux : la Création d'emplois durables, la lutte contre le VIH/ SIDA, l'Accès aux services sociaux de base, en ayant comme cibles, aussi bien celles prévues dans le cadre des Politiques classiques que les exploitations Agricoles avec un accent sur les jeunes ruraux, les femmes, les couches vulnérables
- ✚ Appliquer strictement, les principes de Genre et d'Equité dans l'allocation du budget alloué à l'Agriculture : Aménagement, Formation, Accès au crédit... en accordant des facilités aux jeunes, aux femmes, aux couches vulnérables, aux zones arides
- ✚ Etendre à la maîtrise d'Eau prévue dans le CSCR, à la cohérence des réalisations dans les domaines de l'irrigation, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des actions d'aménagement
- ✚ Insérer dans la notion d'accès au foncier, les dispositions suivantes :
 - Inventaire des us et coutumes en matière foncière
 - Politique foncière agricole
 - Lutte contre les spéculations foncières
 - Régime fiscal applicable à la propriété foncière Agricole et à l'usufruit des terres
 - Création de commissions foncières
 - Accès équitable aux Ressources foncières Agricoles
 - Octroi de préférences aux femmes, aux jeunes, aux couches vulnérables
 - Détermination de critères de vulnérabilité
- ✚ Prévoir dans le CSCR, la réduction des entraves tarifaires et non tarifaires
- ✚ Instaurer des bourses de produits Agricoles, primaire et un salon international Agricole
- ✚ Poursuivre le processus de Décentralisation et de Déconcentration en facilitant la collaboration entre les Collectivités locales et régionales, les Organisations Professionnelles Paysannes, les services techniques,
- ✚ Développer les infrastructures en tenant compte des INFRASTRUCTURES AGRICOLES
- ✚ Promouvoir la gouvernance démocratique et des libertés publiques en facilitant le travail en symbiose entre les Organisations Professionnelles Agricoles, les Chambres d'Agriculture, les services techniques, l'Administration générale, les Collectivités Territoriales, bref, tous les acteurs impliqués et/ou concernés par le Développement national et local et plus particulièrement, en acceptant la présence effective des Organisations Paysannes au sein des Organes prévus dans le cadre de la LOA : Conseil Supérieur de l'Agriculture, Comité exécutif et Secrétariat permanent
- ✚ Renforcer les initiatives d'intégration régionale et sous régionale, l'appui constant à la réalisation de l'unité africaine en mesurant objectivement les conséquences

positives et surtout négatives des accords internationaux sur les revenus paysans et l'accès des exploitations familiales aux services sociaux de base. Le TEC (Tarif Extérieur Commun), les APE (Accords de Partenariat Economiques), en sont des exemples patents.

- ✚ Intégrer dans la stratégie relative à l'Education, les dispositions suivantes de la LOA : Alphabétisation et Formation Agricole continue comme un droit pour le Personnel de l'Etat et des Organismes personnalisés, les exploitants Agricoles, les membres et le Personnel des Organisations professionnelles Agricoles, Création du Conseil National de l'Enseignement Agricole et de la Formation Professionnelle Agricole, sous la tutelle du ministre de l'Education, Création de Centres, d'Instituts de formation Agricole, par l'Etat, les Collectivités Territoriales, la profession Agricole, les opérateurs privés, Participation de la profession Agricole aux organes de Gestion des Centres de formation Agricole, décentralisés
- ✚ Etendre la politique de santé aux domaines prévus dans l'article 63 de la LOA: Contrôle sanitaire et de la qualité végétale et animale
- ✚ Réviser la répartition des fonds alloués à l'Agriculture en évitant de séparer des activités qui vont plutôt ensemble, car il devient ainsi difficile de faire une lecture cohérente du budget, comme c'est actuellement le cas dans le CSCR. Il en est ainsi de la sécurité alimentaire, de l'Agriculture, du secteur coton, des sous secteurs Elevage et pêche qui sont analysés dans des registres différents avec un budget pour chaque variable en les séparant de l'appui au monde rural qui est aussi un domaine à part avec un budget propre
- ✚ Tenir compte du fait que Agriculture avec « A » majuscule se rapporte aux sous secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie
- ✚ Eviter de réduire exclusivement les indicateurs portant sur les changements en milieu Rural, à l'indice de pauvreté, l'Agriculture pouvant être facteur d'amélioration des conditions de vie du Paysan tout comme le commerce, l'émigration ou l'exode rural, le fait d'avoir des enfants- fonctionnaires ou cadres d'ONG

VIII. CONCLUSION

Malgré les insuffisances constatées, il est évident que l'existence de documents susceptibles de servir de cadre de référence est en soit un aspect positif car permettant d'harmoniser les vues quant à la stratégie nationale de Développement en vigueur au Mali. Il s'agit en l'occurrence de la LOA et du CSCR.

Une autre réalité est que le CSCR balise le terrain pour les grands chantiers de Développement national de manière globale, le plus important étant de prendre en compte les préoccupations des différentes catégories d'acteurs à l'image de ceux du monde rural dans la mise en œuvre du CSCR.

Toutefois, la répartition rationnelle du budget, la logique des Politiques nationales, la détermination d'IOV pour les axes majeurs de ces politiques, sont sans nul doute des paramètres à cerner afin que les différentes sensibilités se reconnaissent à travers les deux documents (LOA et CSCR).

**ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION
GENRE DANS LA CONTRIBUTION PAYSANNE AU CSLP II**

Mme TOURE Halimatou MAIGA
Consultante

Décembre 2006

I. INTRODUCTION

Le Mali s'est engagé à atteindre les objectifs du millénaire. A cette fin, il s'est doté d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Cet instrument vise à orienter les politiques sectorielles pour qu'elles contribuent à la réduction effective de la pauvreté et permet d'optimiser l'allocation des ressources intérieures et extérieures. Le CSLP 1^{ère} génération dont l'élaboration a débuté dès 1998, dans le prolongement de l'initiative de désendettement PPTE, a été validé en 2002 et a couvert la période 2002-2006. Les organisations professionnelles ont été impliquées à certaines étapes du processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du CSLP sans pour autant être toujours en mesure de faire valoir leurs points de vue, soit par manque d'information, soit par manque de capacités (déficit de concertation, de ressources humaines et financières).

1.1. Contexte et justification

Le premier CSLP arrive à son terme et le gouvernement a amorcé depuis janvier dernier le processus d'élaboration du CSLP seconde génération. A ce titre, des commissions thématiques ont été créées et ont produit un document qui a été soumis au partenaires techniques et financiers au mois de mai. Ceux-ci ont questionné le processus d'élaboration du CSLP et son caractère participatif et mobilisateur de la société civile. Afin d'associer plus étroitement la société civile, le gouvernement a appuyé l'organisation par le Conseil National de la Société Civile de concertations régionales autour du document provisoire du CSLP. Ces rencontres ont démarré au mois de juillet et se poursuivront pour s'achever par une concertation nationale.

Les organisations professionnelles ont, comme lors de l'élaboration du 1^{er} CSLP, été prises de vitesse quant à la préparation de leurs positions face aux orientations en matière de développement rural contenues dans le document provisoire du CSLP. Leur participation aux rencontres de concertation régionale est limitée par cette absence de préparation. Par ailleurs, parce que les OP sont confondues durant ces rencontres avec les nombreux acteurs de la société civile, elles éprouvent des difficultés à faire entendre leurs points de vue qui se perdent dans le « flot des intérêts » exprimés durant ces concertations.

La validation au niveau national par le Gouvernement est par conséquent la dernière opportunité pour les organisations paysannes de faire valoir leurs positions au regard des orientations de développement rural proposées dans le document provisoire du CSLP. A cette fin, la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), mandatée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) souhaite conduire un processus de concertation permettant de préparer sa participation à la validation du CSLP.

C'est dans cet objectif que l'APCAM et la CNOP avec un appui technique financier du FIDA organisent les 1^{er} et 2 décembre 2006 au mémorial Modibo Kéïta un atelier de réflexion sur la contribution des Organisations de Producteurs

Ce processus de concertation ne sera complet que si les besoins identifiés comme problèmes genre sont pris en compte. Il s'est avéré nécessaire de commanditer l'appui d'une spécialiste en approche genre et développement. Cf. TDR en annexe

1.2. Objectifs poursuivis

1.2.1. Objectif général

L'objectif général assigné à cette étude est de contribuer à améliorer la participation des Organisations Professionnelles Paysannes à la validation nationale du CSCR

1.2.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des OP pour leur permettre de définir de manière participative des positions argumentées à soutenir lors de la validation nationale du CSCR

1.3- Résultat attendu :

Le principal résultat attendu est que les organisations professionnelles définissent des positions argumentées reflétant les intérêts du monde paysan et sont préparées pour participer à la validation du CSCR.

1.4. Méthodologie

La méthodologie a consisté en

1.4.1. Une revue documentaire : cette analyse a été faite sur la base des documents ci-dessous :

- PLAN D'ACTION- FEMMES 2005-2007
- PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU COLLEGE DES FEMMES
- ANALYSE DE L'AVANT PROJET DU CSLP2 ESQUISSE DE PROPOSITIONS PAYSANNES
- CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE : version 1 provisoire du rapport du 4 août 2006
- MEMORANDUM PAYSAN SUR LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE DU MALI, Novembre 2005

L'analyse documentaire a permis de faire ressortir le degré de prise en compte du genre par ces documents.

1.4.2. L'organisation d'une séance d'échange avec la présidente de la FENAFER : cette séance de travail a permis de s'assurer que les contraintes identifiées sont celles que vivent en réalité les femmes rurales. A travers cet échange le point de vue de la présidente de la FENAFER en ce qui concerne les actions permettant de résoudre ces contraintes a été identifié et pris en compte dans les propositions.

1.4.3. La rédaction de la communication sur Genre et CSCR : la problématique paysanne : C'est suite à tout cela que la consultante a rédigé une communication, qui a servi de base de discussions et d'échanges pour l'analyse de la prise en compte des aspects genre dans le document CSCR. Cette communication constitue les points 2, 3 et 4 du présent rapport.

1.4.4. La participation de la consultante spécialiste en genre à l'atelier : Elle a été la personne ressource chargée pour les questions genre.

1.4.5. La rédaction d'un rapport :

Les éléments continus dans le présent rapport sont le compilé de la communication et des propositions faites par l'atelier en ce qui concerne la prise en compte des aspects genre dans le document du CSCR.

II. RAPPEL DE LA NOTION DE GENRE ET DEVELOPPEMENT

Les acteurs et actrices conduisant le développement jouent des rôles différents, ont des niveaux différents d'accès et d'usage des ressources productives et sont confrontés à des problèmes généraux ou spécifiques inhérents à leur statut social : c'est ici qu'intervient le genre.

Le genre et développement (GED) est le résultat d'un long processus de réflexion dans la conception et la pratique du développement pour la prise en compte des problèmes des femmes dans le cadre du développement international. Il est né des constats que les femmes ont des besoins différents et spécifiques et qu'elles constituent un groupe défavorisé. Cet état de fait a entraîné une détérioration de leurs conditions de vie.

Le genre se réfère non pas aux femmes et aux hommes en soi mais aux relations qui existent entre eux. Le genre n'est pas un fait biologique, mais plutôt social : les rôles selon le genre correspondent aux rôles socialement attribués aux femmes et aux hommes, lesquels varient en fonction de la société, la culture, la classe socio-économique, l'âge et le contexte historique. Les rôles et responsabilités spécifiques des hommes et des femmes sont souvent conditionnés par la structure du ménage, par l'accès aux ressources, par les impacts spécifiques de l'économie mondiale et par d'autres facteurs locaux significatifs comme les conditions écologiques ou des facteurs socioculturels.

L'atteinte du but final du développement passe par la recherche de l'équité du genre qui est au centre de toutes les activités développées par une institution, un programme ou un projet.

Il y a lieu de clarifier cette notion d'équité/égalité entre l'homme et la femme : en réalité, elle se réfère plutôt aux droits, responsabilités et opportunités pour l'homme et la femme, le garçon et la fille. Equité/égalité ne veut donc pas dire que les hommes et les femmes deviennent pareils, mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne dépendent pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. Equité/égalité du genre implique que les intérêts, besoins et priorités à la fois des hommes et des femmes sont pris en considération par le CSLP; en d'autres termes, que le CSLP accorde les mêmes chances à toutes les catégories sociales à travers une synergie d'efforts dans les différents domaines d'activités.

III. PLAIDOYER POUR L'APPROCHE GENRE AU MALI :

Malgré quelques avancées notoires, la problématique du genre au Mali se pose dans un contexte assez paradoxal à tous les points de vue.

Le contexte de pauvreté dans lesquels vivent plus de la moitié des maliens, auquel les femmes sont plus vulnérables.

La faiblesse des revenus, l'accès difficile aux moyens et facteurs de production et aux ressources financières rend les femmes plus vulnérables aux contraintes générées par le contexte.

Dans le domaine de l'environnement : malgré leur forte participation, les femmes sont absentes des sphères de prise de décision en matière de gestion des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'éducation malgré les efforts de ces dernières années par exemple le taux brut de scolarisation au second cycle fondamental a atteint 38,5% pour les garçons et 21,7% pour les filles, la parité dans l'accès et le maintien de la fille à l'école reste un objectif à atteindre. Les contraintes liées à l'alphabétisation (ces contraintes touchent plus les femmes que les hommes) sont à minimiser pour les deux sexes dans la mise en oeuvre de cette activité.

Dans le domaine socio sanitaire : les femmes constituent également les couches les plus défavorisées. Le taux de mortalité maternel demeure encore élevé au Mali.

Dans le domaine juridique et institutionnel : on note le caractère discriminatoire de certaines dispositions du droit positif malien comme la méconnaissance, voire la non application des textes juridiques et des conventions internationales sur les droits des femmes et des enfants, la faiblesse des capacités d'intervention des structures étatiques et de la société civile.

Un contexte socioculturel encore tributaire des pesanteurs défavorables

Les indicateurs des conditions et situation des femmes sont encore défavorables malgré les rôles et les efforts réalisés

Et pourtant

Le niveau d'éducation de la mère, la contribution de la femme au foyer, l'accès aux moyens de production détermine le niveau de développement d'une nation.

Et pour cela

- L'existence de document de politique de PF
 - La loi fondamentale et les conventions
 - Un contexte institutionnel et politique favorable à la participation des femmes avec une législation favorable aux droits de la femme et l'adoption de la décentralisation qui constitue une opportunité pour les femmes.
 - L'existence d'une LOA qui prend en compte les besoins des femmes rurales
- Constituent des atouts favorables à la participation effective des femmes.

IV. GENRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

4.1. Problématique

Une population agricole de 80%, dont une frange importante de femmes et jeunes qui réalisent 90% des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits issus du domaine agrosylvopastorale, ainsi les femmes d'une manière générale participent à tous les stades de la production agrosylvopastorale. Bien que les hommes et les femmes tendent à se spécialiser

dans les tâches précises, les tâches spécifiques exécutées par les femmes varient selon les régions et le contexte socioculturel et technologique.

Elles prédominent dans l'agriculture de subsistance, en raison du rôle nourricier qui leur est traditionnellement attribué, tandis que les hommes ont le monopole des cultures de rente.

Lorsqu'elles disposent de leurs propres parcelles, c'est le plus souvent de petites superficies.

Et la vulgarisation et dans une certaine mesure la recherche-développement ont considéré l'exploitation agricole comme une entité homogène. Cette façon de voir minore les résistances à une bonne circulation de l'information. Les évaluations de l'impact sur les femmes ont également révélé la nécessité de définir de nouvelles stratégies.

La recherche d'une approche nouvelle plus efficiente est dictée par l'échec des programmes de développement.

4.2. Hypothèses:

- a) Les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes responsabilités ;
- b) Les femmes sont-elles aussi porteuses de changement ; la prise en compte explicite et entière de leur rôle est primordiale.
- c) L'économie nationale et le développement agricole et rural sont entre les mains des hommes et des femmes.
- d) Le partenariat entre tous les membres de la collectivité est possible:

4.3. Constats

La production agricole comporte quatre principaux maillons : la production en amont ; la transformation ; la commercialisation locale et sous- régionale et l'exportation sur le marché international.

Chacun de ces maillons a ses acteurs mais est également exploité de manière différenciée selon le genre.

Ces acteurs sont composés de producteurs et productrices, c'est-à-dire d'hommes et de femmes qui partagent les mêmes préoccupations, même si leurs rôles, responsabilités et besoins sont différents.

Les contraintes générales sont celles relatives à l'environnement institutionnel et juridique, des contraintes d'ordre naturel et socioéconomique.

Les femmes sont confrontées aux mêmes contraintes mais dans leur cas ces contraintes générales sont exacerbées du fait que dans la plupart des cas les femmes sont analphabètes, financièrement peu armées et gèrent un emploi de temps chargé. Des efforts supplémentaires devraient être entrepris auprès des femmes afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Les contraintes spécifiques que vivent les femmes rendent les actions et stratégies en leur faveur moins visibles. Les contraintes qui rendent les femmes plus vulnérables et qui constituent des problèmes genre identifiés portent sur les points suivants :

- **L'accès à la propriété foncière :** une avancée notoire a été obtenue dans l'accès aux terres aménagées par l'Etat. Cependant les conditions d'accès ne sont pas toujours à la portée des femmes qui constituent les plus pauvres des pauvres. Les femmes bénéficient rarement des périmètres aménagés

bien que beaucoup de projets encouragent les cultures de contre saison dans le cadre de la sécurité alimentaire. On compte quelques cas de périmètres aménagés attribués aux femmes (cas de la zone CMDT, ON, OHVN, etc.). C'est pourquoi, document : « le mémorandum paysan sur la loi d'orientation agricole » propose l'élaboration d'une politique foncière fondée sur l'équité dans l'accès et la propriété foncière, la décentralisation effective de la gestion foncière.

- **Accès et Contrôle des ressources de production.** L'accès à l'équipement et au matériel se pose en terme de défi aux femmes pour toutes les filières agricoles. Les prix des intrants ne sont pas toujours à la portée des femmes. Généralement, en raison des difficultés d'accès aux principaux moyens de production et de manque de formation technique, les rendements sont peu élevés.
- **L'accès à l'information/formation :** les femmes ont reçu très peu d'appui dans le domaine de la formation et de la vulgarisation
- **L'accès au financement :** les stratégies développées par les agences de la micro finance ne sont pas toujours adaptées aux besoins des femmes rurales. Celles-ci déplorent également les conditions d'accès à la banque
- **L'accès aux revenus :** Les entreprises des femmes sont en général des micro- entreprises dont la productivité et la production sont très faibles. Par conséquent, elles ne génèrent pas souvent des revenus permettant à leurs promotrices de faire face à leurs dépenses familiales, obligeant beaucoup de ces derniers à faire d'autres activités complémentaires.
- **Insuffisance des infrastructures rurales et inadéquation des moyens de transport à la condition féminine :** Ceci rendent l'accessibilité aux services sociaux de base difficile ; de même le coût des transports est énorme sur la rentabilité économique et financière des activités génératrices de revenus des femmes
- **Faible appui organisationnel et institutionnel.** Les femmes militent dans des organisations de producteurs où elles n'occupent pas toujours de postes de responsabilités leur permettant de participer à la prise de décision.

Pourtant

La sécurité alimentaire ne peut être atteinte sans les femmes (elles assurent 70 à 80% de la production alimentaire même si elles constituent aussi la majorité des pauvres en milieu rural). Selon le rapport du groupe thématique Genre et Pauvreté dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP, la production céréalière totale est passée de 2 531 858 t en 2002 -2003 à 3 409 241 t en 2003 - 2004, soit une hausse de 34,7% . Dans la production de 2003 - 2004 (3 409 241 t), 113 641 t, soit 3,3%, sont dues aux femmes.

Concernant les cultures de contre saison, les femmes ont produit en 2003 : 36 383 t de manioc, 18 513 t de pomme de terre, 10 893 t de patate douce, 10 582 t de mangues, 4 560 t de banane, 3 952 t d'orange, 37 633 t de tomate, 83 736 t d'échalote et 87 754 t d'aubergine.

Les femmes constituent une composante importante des ressources humaines plus de la moitié de la population rurale active

Cette situation laisse entendre une féminisation de la pauvreté dans notre pays avec un accent particulier porté sur les professionnelles de l'agriculture.

Dans ce contexte, l'on est facilement tenté de se poser la question de savoir si cette situation de pauvreté endémique de la femme rurale peut être considérée comme fatale et irréversible. La réponse est non car certes les contraintes sont multiples mais il existe des opportunités que les femmes peuvent saisir.

Les plus grandes opportunités pour les femmes rurales est l'existence de la LOA et de la FENAFER qui a besoin de renforcer ses compétences et de consolider les acquis.

Et pour cela le CSCRП est l'opportunité inique.

V. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DES ASPECTS - GENRE

La mise à plat du document CSCRП permet de dire que la dimension transversale du genre a été respectée. Un souci de prise en compte des aspects genre est visible, cependant les actions mentionnées ont besoin d'être enrichies par des propositions concrètes permettant de dégager toutes les confusions possibles par rapport au résultat recherché. La synthèse des travaux de groupes a donné les pistes suivantes qui constituent les propositions pour l'amélioration du document en ce qui concerne les aspects genre.

1. Assurer une sécurisation des exploitations familiales et faciliter l'accès des groupes vulnérables (femmes, jeunes ruraux) à la terre ;
2. Prendre en compte les intérêts spécifiques des femmes, des jeunes ruraux et des couches vulnérables tels que formulés dans la LOA ;
3. Favoriser la promotion économique des femmes et jeunes ruraux au sein des exploitations familiales par l'accès aux facteurs de production (terre, crédit adapté)
4. Favoriser la participation des femmes et jeunes aux prises de décision dans la gestion des exploitations agricoles familiales;
5. Améliorer l'accès des femmes et des jeunes ruraux à l'information et à la formation ;
6. Accélérer le transfert des compétences et ressources en vue de favoriser l'accès des groupes vulnérables à un conseil Agricole de qualité et de proximité ;
7. Respecter l'équité dans l'allocation des ressources pour le renforcement des capacités sur la base des programmes et des budgets.
8. Prendre en compte les besoins des femmes dans la génération des technologies et leur vulgarisation.
9. Mettre un accent particulier sur les zones défavorisées (conditions climatiques défavorables) où les femmes ont plus de difficultés d'accès et de gestion des ressources naturelles.

VI. CONCLUSION/ RECOMMANDATIONS:

L'atelier a été un exercice fort intéressant qui a permis aux responsables des organisations paysannes de s'approprier le document CSCRП et également d'ajouter leur input à ce document. Désormais, ils sentent concernés et sont prêts à défendre leurs intérêts par une prise en compte de leurs préoccupations. C'est pourquoi des recommandations ont été formulées. Et parmi elles, celles qui concernent le genre recherchent une meilleure visibilité de la prise en compte du

genre par rapport aux aspects Agricoles dans le contenu du CSCR. Ces recommandations sont/

- Prendre en compte les jeunes et les couches vulnérables par rapport à la dimension genre dans le document CSCR ;
- Assurer une large diffusion du document CSCR auprès des Organisations Paysannes afin qu'elles puissent s'approprier le contenu et les enjeux du document en les adaptant aux conditions d'accès des femmes;

Annexe 3 : Extrants travaux de groupes

RESULTAT DU GROUPE 1

Quelles sont les propositions paysannes d'amélioration du CSCRP (prioriser)

1. (Sécurité alimentaire) L'état mettra en place des mécanismes qui permettent la sécurisation des revenus des producteurs ;
2. Le financement de l'agriculture notamment par la création du Fonds National de Développement Agricole (chapitre 7 de la LOA) ;
3. Prévoir la mise en place d'un Fonds National de prévention des risques et calamités Agricoles (chapitre 2, art 58 LOA) ;
4. Promouvoir la mise en place d'interprofessions autour des filières Agricoles ;
5. Mettre en place un dispositif de protection des marchés locaux contre le dumping et les déséquilibres du commerce international ;
6. Appuyer les professionnels à adapter leurs produits aux normes ;
7. Adapter la question de développement rural abordés dans le CSCRP dans la logique de la LOA qui dit : Agriculture avec « A » majuscule désigne les sous-secteurs de l'agriculture (agriculture, pêche, élevage, foresterie) ;
8. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des filières porteuses : acquisition d'intrants, production/productivité, transformation, commercialisation en se référant à la LOA.

Préciser les aspects liés au genre

1. Prendre en compte les intérêts spécifiques des femmes, des jeunes et des couches vulnérables telles que formulées dans la LOA ;
2. Faire une mention spéciale sur les femmes, les jeunes et couches vulnérables pour l'accès aux facteurs de production (le foncier en particulier) ;
3. Prendre partout en compte les jeunes et les couches vulnérables par rapport à la dimension genre dans le document CSCRP.
4. Eviter d'être restrictif en citant les structures et les programmes

Quels mécanismes de concertation et de suivi de la mise en œuvre du CSCRP entre les différentes composantes du monde rural

1. Prendre des mesures d'accompagnement pour améliorer la participation et la contribution des Organisations Professionnelles Agricoles à l'élaboration, la mise en œuvre et le Suivi/Evaluation des activités relevant de l'Agriculture dans le CSCRP à travers son dispositif de suivi ;
2. A chaque niveau il faut prévoir une représentation de la profession agricole : en particulier ajouter la CNOP au Comité d'orientation national, au comité régional et au comité local.

RESULTAT DU GROUPE 2

Quelles sont les propositions paysannes d'amélioration du CSCR (prioriser)

1. Le financement de l'agriculture en tenant compte du chapitre 7 de la LOA
2. (Sécurité alimentaire) L'état mettra en place des mécanismes qui permettent la sécurisation des revenus des producteurs (priorité 1)
3. Prévoir la mise en place d'un Fonds Nationale de prévention des risques agricoles (chapitre 2, art 58 LOA)
4. Promouvoir la mise en place de l'interprofession
5. L'Etat prendra des mesures pour protéger les marchés locaux en veillant aux respects des normes.
6. Adapter la question de développement rural abordés dans le CSCR dans la logique de la LOA qui dit : Agriculture avec « A » majuscule désigne les sous-secteurs de l'agriculture (agriculture, pêche, élevage, foresterie)
7. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des filières porteuses : acquisition d'intrants, production/productivité, transformation, commercialisation en se référant à la LOA

Préciser les aspects liés au genre

1. Prendre en compte les intérêts spécifiques des femmes, des jeunes et couches vulnérables tels que formulé dans la LOA.
2. Faire une mention spéciale sur les femmes, les jeunes et couches vulnérables pour l'accès aux facteurs de production (le foncier en particulier)
3. Citer par rapport au genre aussi les jeunes et les couches vulnérables.
4. Eviter d'être restrictif en citant les structures et les programmes (ajouter ...)

Quels mécanismes de concertation et de suivi de la mise en œuvre du CSCR entre les différentes composantes du monde rural

1. Prendre des mesures d'accompagnement pour améliorer la participation et la contribution des Organisations Professionnelles Agricoles à l'élaboration, la mise en œuvre et le Suivi/Evaluation des activités relevant de l'Agriculture dans le CSCR à travers son dispositif de suivi.
2. A chaque niveau il faut prévoir une représentation de la profession agricole : en particulier ajouter la CNOP au Comité d'orientation national, au comité régional et au comité local

Annexe 4 : Programme de l'Atelier

Journée du 1^{er} Décembre 2006

Horaire	Activités	Responsable
8h - 8h30	Accueil et installation des participants	CAT/CNOP
	Cérémonie d'ouverture :	
8h30 - 9h30	• Contexte et objectifs de l'atelier	
	• Mot de bienvenue du président de la CNOP	CNOP
	• Discours du Président de l'APCAM;	APCAM
9h30 - 10h	Pause café	Staff CNOP
10h - 11h	• Présentation des participants	Participants
	• Adoption du programme de travail	Facilitateurs
	• Présentation de la stratégie d'élaboration du CSLP2 Questions et réponses	Sékouba Diarra
11h - 11h30	• Les propositions du CNCS	CNSV
11h30 - 12h30	• Débats	Participants
12h30 - 13h	Synthèse des points d'attention sur les présentations	Facilitateurs
13h - 14h30	Pause déjeuner	
14h30 - 15h30	• Présentation de l'étude CNOP sur le CSLP	Facilitateurs
15h30 - 17h	• Présentation de l'étude Genre et CSLP	Facilitateurs
15h30 - 17h	• Débats	Participants
17h - 17h30	Synthèse et évaluation de la journée de travail	Facilitateurs

Journée du 2 décembre 2006

Horaire	Activités	Responsable
8h30 - 11h	Travaux de groupe sur les propositions paysannes d'amélioration du CSLP 2: Risques, opportunités et enjeux pour les exploitations familiales paysannes	Participants
11h - 11h30	Pause café	Staff CNOP
11h30 - 13H	• Restitution des résultats des travaux de groupe	Participants
13h - 14h30	Pause déjeuner	Staff CNOP
14h30 - 15h30	Synthèse des propositions paysannes sur le CSLP2	Facilitateurs
15h30 - 17h	Validation du document de propositions paysannes sur le CSLP2	Participants
	• Mécanismes de suivi et négociation	Participants
	• Recommandations et Cérémonie de clôture	